



Plénière des élus du Bessin
Présentation du syndicat mixte Ter' Bessin

09 octobre 2026



Déroulé de la présentation – 16h00 à 18h00

- **Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique**
- **Présentation des 3 pôles techniques du syndicat mixte et leurs missions :**
 - Le pôle **SIB** – service instructeur du Bessin
 - Le pôle **GEMAPI** – gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations
 - Le pôle **ADT** – aménagement durable du territoire

Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

Syndicat mixte fermé, créé en 2003 pour porter le SCOT du Bessin – schéma de cohérence territoriale

Actuellement – 3 intercommunalités membres

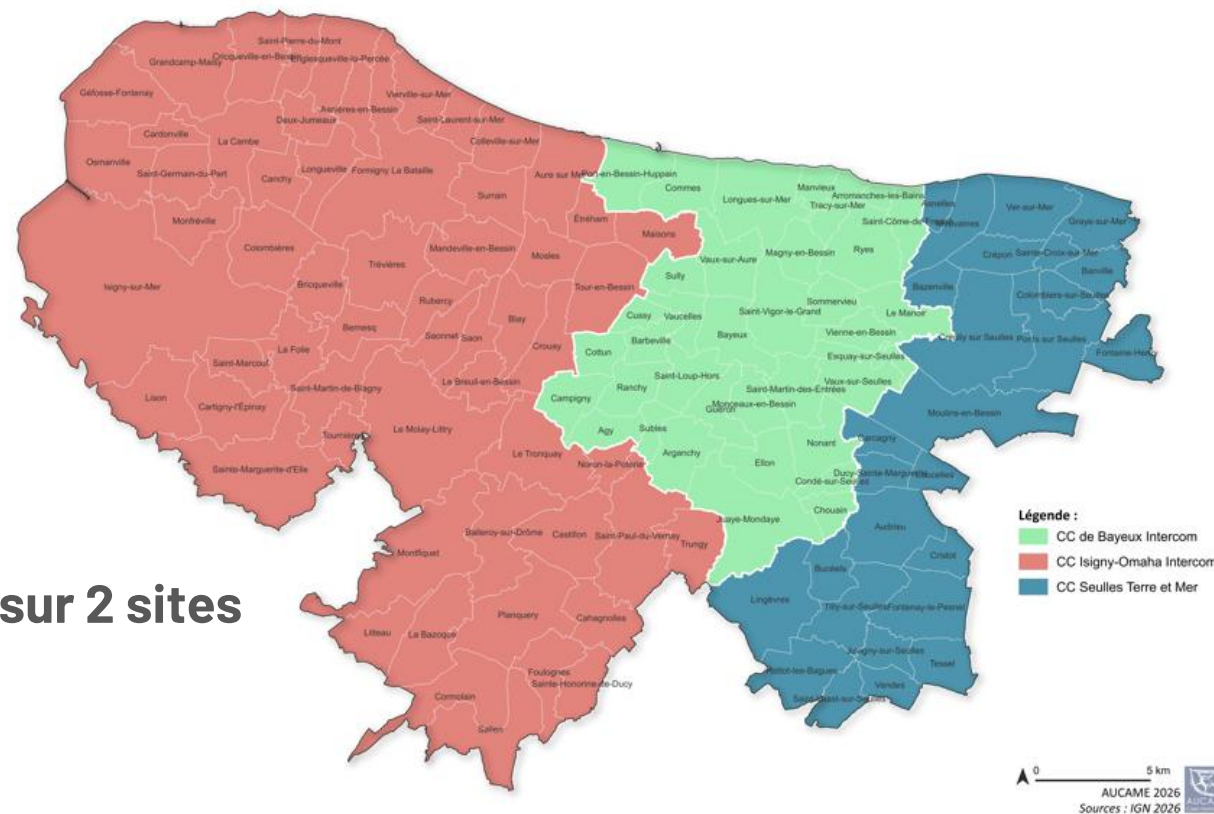
- Isigny Omaha Intercom
- Bayeux Intercom
- Seules Terre et Mer

Un bassin de vie comptant 122 communes

- 1000 km²
- 55km de côte – 23 communes littorales
- Env. 74 000 habitants

Les locaux de Ter' Bessin sont basés à Bayeux, sur 2 sites

- 12bis rue Laitière
- 2 bis place Gauquelin Despallières



Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

LE BUREAU

T R O M B I N O S C O P E



Thierry OZENNE
Président
thierry.ozenne@ter-bessin.fr



Patrick THOMINES
1er vice-président
Urbanisme & Aménagement durable du territoire
patrick.thomines@orange.fr



Samuel DUMAS
2ème vice-président
Gestion & Aménagement durable du littoral
dumas-aurvoy@orange.fr



Yohann PESQUEREL
3ème vice-président
Grand cycle de l'eau & Ruralité
yohannpesquerel@hotmail.fr



François BENFEGHOUL
Membre du Bureau
benfeghoul.francois@laposte.net



Carine BION-HETET
Élue référente - SIB
Service instructeur du Bessin
carine.bionhetet@gmail.com



Didier COUILLARD
Membre du Bureau
d.couillard@cdc-sim.fr



Hubert FURDYNA
Membre du Bureau
h.furdyna@orange.fr



Hervé GUIMBRETIERE
Membre du Bureau
h.guimbretiere@cdc-sim.fr



Patrick LAVARDE
Élu référent - PPI Littoral
Programme Pluriannuel d'investissement
p.lavarde@cdc-sim.fr



Mélanie LEPOULTIER
Élue référente - PAT du Bessin
Projet Alimentaire Territorial
maire.sommerieu@gmail.com



Christophe VAN ROYE
Élu référent - SLGITC
Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte
maire@portebessin-luppain.fr

LA GOUVERNANCE 2026-2032

Ter' Bessin

TITULAIRES	SUPPLÉANT(E)S
BAYEUX INTERCOM	
Carine BION-HETET — élue référente SIB	Aurélien ANDRÉ
Richard BROUZES	Lou ANFRANI
Louis DE BOURGOING	Pierrick BROCHET
Olivier DE SAINTIGNON	Christophe COQUEL
Thierry DUBOSO	Éric FOUCHER
Samuel DUMAS — 2ème vice-président	Christophe GOSSELIN
Guillaume GAUTIER LAIR	Pascal GOUENARD
Mélanie LEPOULTIER — élue référente PAT	Bruno HAMEL
Aurélien MARIE	Damien LECUIR
Arnaud TANQUEREL	Denis MEZERETTE
Christophe VAN ROYE — élu référent SLGITC	Axelle MORINEAU
ISIGNY OMAHA INTERCOM	
Joëlle BASNIER	Françoise BOULARD
François BENFEGHOUL	Dimitri BRUNO
Guillaume BERTIER	Guillaume CHICOT
Alexandre CHICOT	Thomas EVARISTE
Albert COURCHANT	Briquette GRARD JORAND
Hubert FURDYNA	Noémie HEBERT
Yohann PESQUEREL — 3ème vice-président	Hervé LEFIEUX
David POTTIER	Sylvain MARTRAGNY
Jérôme SEGUIN	Antoine MOULIN
Patrick THOMINES — 1er vice-président	Florent ROUYER
Benoît TUVÉE	François SCELLES
SEULLES TERRE ET MER	
Jean-Christophe BEAUVAIS	Gabriel BOUVET
Didier COUILLARD	Florence BUHOT
Hervé GUIMBRETIERE	Guillaume DAUXAIS
Patrick LAVARDE — élu référent PPI	Jacques DULLIAND
François LECOUTURIER	Pierre GUINOT-DELEURY
Sophie LEMARCHAND	Philippe LABBEY
Colette ORIEULT	Daniel LESERVOISIER
Thierry OZENNE — Président	Pascal THIBERGE
Virginie SARTORIO	Richard VILLECHENON

Elus communautaires

- 31 titulaires
- 31 suppléants

9 séquences mensuelles / an

- Commissions
- Bureau
- Comité syndical

Un Bureau de 12 membres

- 1 Président
- 3 vice présidents
- 4 élus référents

Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

Organisation des services :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1 POLE SUPPORT :

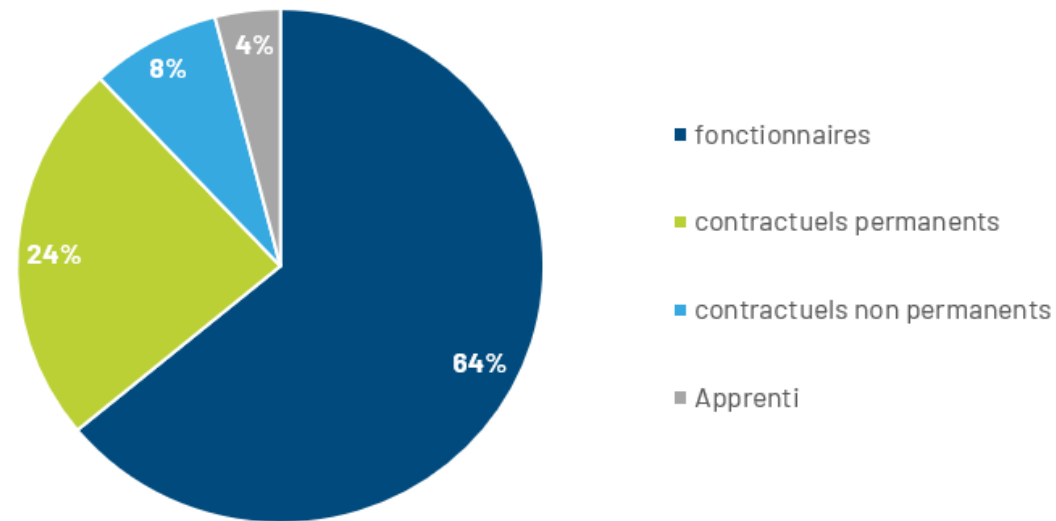
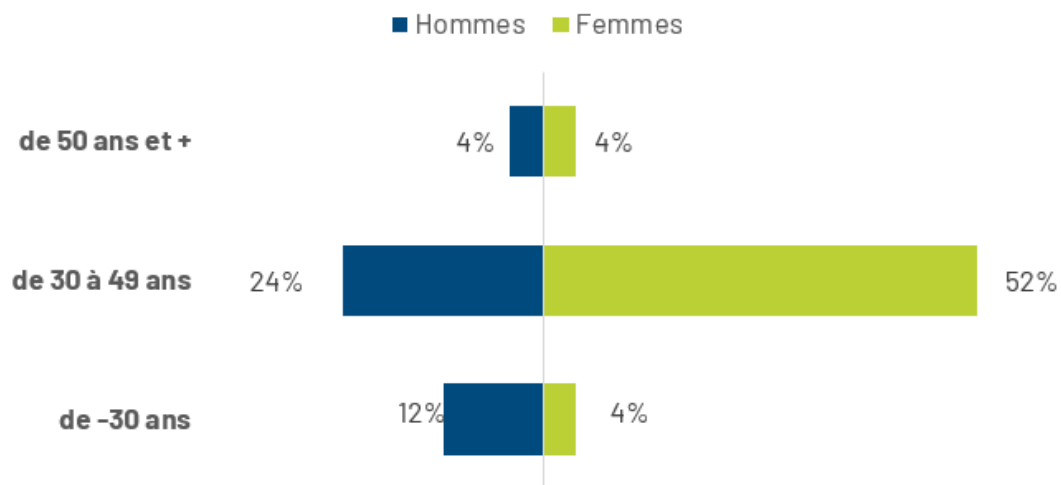
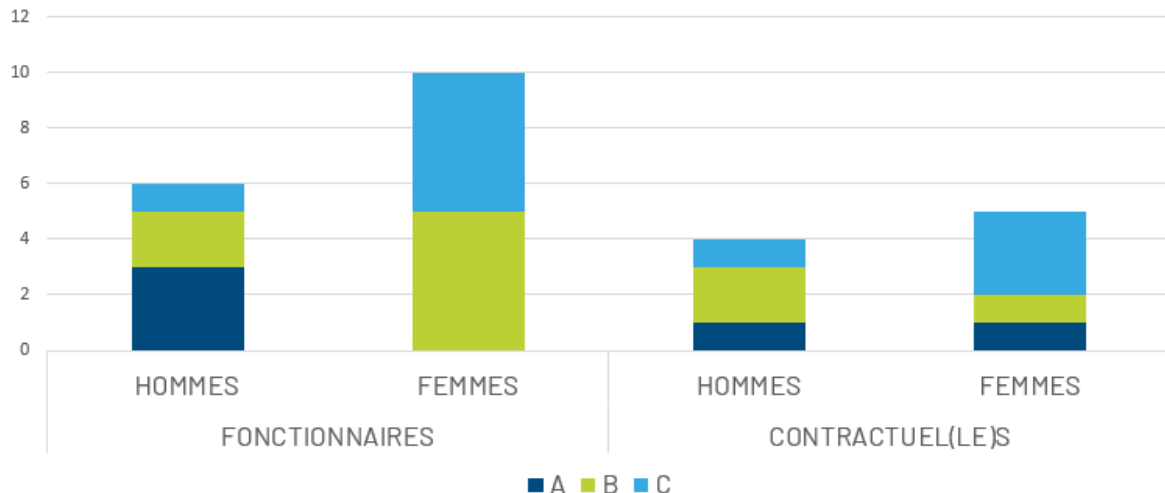
- Finances et commande publique
- Instances et moyens matériels
- Ressources humaines, conventions et assurances

3 POLE TECHNIQUES :

- **POLE SIB** – SERVICE INSTRUCTEUR DU BESSIN
- **POLE ADT** – AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
- **POLE GEMAPI** – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

Le profil de l'équipe technique de Ter' Bessin



❖ Effectif :

- 22 agents permanents
- 2 agents non permanents
- 1 apprenti

❖ Filières :

- Technique : 13 agents
- Administrative : 11 agents

❖ Statuts :

- 16 Fonctionnaires
- 9 contractuel(le)s

❖ Moyenne d'âge : 39 ans

Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

Organisation des instances et moyens matériels du syndicat mixte

✦ Les moyens matériels



GESTION MATÉRIELLE & LOGISTIQUE D'UNE ÉQUIPE DE 25 AGENT(E)S :

Fournitures, EPI, gestion des réunions d'équipe,
réservation de salles, communication des
informations, soutien aux chef(fe)s de pôles

GESTION DES ÉVÈNEMENTS

SÉMINAIRE AUCAME
PLÉNIÈRE PAT
ASSEMBLÉE DE L'EAU
PLÉNIÈRE DES ÉLU.ES DU BESSIN
...



✦ GESTION FLOTTE DE 5 VÉHICULES



Exposition
**La Sobriété Foncière
à l'heure du ZAN**
Du 24 au 28 novembre 2025



DES EXPOS...

L'expo ZAN au
Collegium & à BIC
L'expo du CPIE
à l'Euro de Char à
Voile à Asnelles



Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

Les moyens de communication du syndicat mixte

SITE WEB :

<https://ter-bessin.fr>



RESEAUX SOCIAUX :



MAIL : contact@ter-bessin.fr

Téléphone : 02 31 22 92 76

Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

Les finances du syndicat mixte

Les contributions des EPCI

CdC	SCOT 2026	SIB 2026	PCAET 2026	SUPPORT 2026	GEMAPI 2026	TOTAL 2026
Bayeux Intercom	41 178,54 €	206 053,34 €	81 407,84 €	40 638,93 €	278 896,50 €	648 175,15 €
Isigny-Omaha Intercom	34 439,78 €	241 355,25 €	72 222,31 €	36 053,51 €	492 813,53 €	876 884,38 €
Seulles Terre et Mer	24 137,45 €	134 713,53 €	46 689,67 €	23 307,56 €	228 289,97 €	457 138,18 €
TOTAL	99 755,77 €	582 122,12 €	200 319,82 €	100 000,00 €	1 000 000,00 €	1 982 197,71 €

Les principales dépenses sont les charges de personnel & les travaux GEMAPI

Dépenses de fonctionnement		
		2 200 000,00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	950 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 250 000,00 €
Dépenses de travaux		
		1 050 000,00 €
Travaux GEMA		550 000,00 €
Travaux BP		500 000,00 €

Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

Depuis plus de 20 ans le syndicat mixte développe une approche originale, propre au Bessin :

- Une **échelle de coopération adaptée, pour se faire confiance** : le bassin de vie
- Une **logique de mutualisation des moyens existants** – économies d'échelles
- Une **vision intégrée et transversale de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire**
- Une **cohérence des politiques publiques** développées localement pour les habitants

Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

Depuis plus de 20 ans le syndicat mixte développe une approche originale, propre au Bessin :

- Une **échelle de coopération adaptée, pour se faire confiance** : le bassin de vie
- Une **logique de mutualisation des moyens existants** – économies d'échelles
- Une **vision intégrée et transversale de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire**
- Une **cohérence des politiques publiques** développées localement pour les habitants

Dans une même structure, avec les mêmes élus et la même équipe technique, sont traités :

- Les enjeux du **grand cycles de l'eau**, de l'entretien des **rivières** à la gestion des **bassins versants**
- Les questions d'**urbanisme**, de la **stratégie territoriale** à l'**instruction des permis de construire**
- L'**aménagement durable du littoral**, de l'**entretien technique des digues** aux **logiques d'adaptation**
- Les questions de **ruralité et d'agriculture**, de la **préservation des sols** à la **valorisation des producteurs**

Dans le **dialogue** et la **concertation** des **élus locaux**, mais **également** de la **population**

Avec **une organisation interne innovante** et **transversale**

Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

3 COMMISSIONS TECHNIQUES TRANSVERSALES, POUR SUIVRE LES DOSSIERS :

- Pilotées par des **vice présidents** et des **élus référents du Bureau**
- Animées dans une **logique interservices** (*ADT, GEMAPI et SIB*)
- **Associant l'ensemble des agents impliqués** dans les dossiers (*direction, encadrants et techniciens*)
- Pouvant impliquer **l'équipe du pôle SUPPORT** en fonction des besoins (*RH, finances, moyens matériels...*)
- En présence des **partenaires de Ter' Bessin**, en particulier des représentants des **3 EPCI membres**

Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

DANS UN CADRE D'INTERVENTION STRICTE – RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITE :

Compétences transférées par les 3 EPCI membres :

- **SCOT** – schéma de cohérence territorial
- **PCAET** – plan climat air énergies territorial
- **GEMAPI** – gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations
- **SAGE de l'Aure** – schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Missions mutualisées à l'échelle du Bessin :

- **SIB** – service instructeur du Bessin
- **ACTIONS DU PCAET :**
 - **PAT** du Bessin – projet alimentaire territorial
 - **NLPD** – notre littoral pour demain
 - ...

Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

DANS UN CONTEXTE D'URGENCE CLIMATIQUE :

Malgré la somme de tous les efforts réalisés à l'échelle mondiale et locale depuis 50 ans

- GIEC : + 4 degrés de température en moyenne, sur l'ensemble du globe à horizon 2100 (*dans 74 ans*).

A horizon 2100, l'humanité doit repenser son rapport à la planète pour garantir son avenir.

- Elévation d'au moins 1m du **niveau marin**, en fonction des secteurs et **réchauffement des océans**
- Tension sur la ressource en **eau potable** (*quantité et qualité*) et le **grand cycle de l'eau**
- Artificialisation, pollution et appauvrissement des **sols**
- Pollution de l'**air**
- Disparition de la **biodiversité**
- **Conflits** géopolitiques et **migrations** climatiques
- ...

Lutter contre le réchauffement climatique est vital, car chaque demi-degré compte

En parallèle, il est nécessaire de développer des stratégies d'adaptation au dérèglements climatiques

Ce contexte impacte les politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire

Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

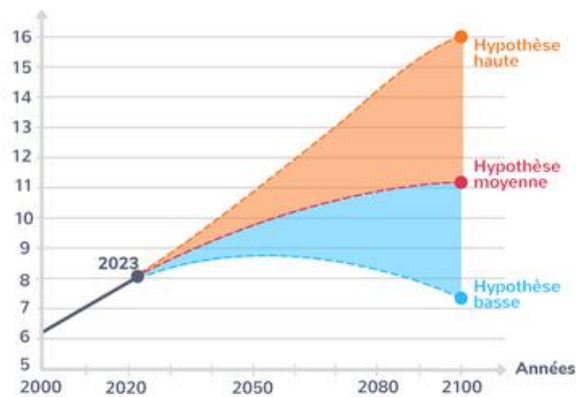
DANS UN CONTEXTE DE CRISE DES RESSOURCES FINANCIERES :

- **Déficit de la France = 5% du PIB.** Dette de 3 600 M€. Tx d'emprunt à env. 5%
- **1 département / 6 : en grande difficulté financière**
- Des **Régions également en tension** budgétaire
- **Les collectivités locales également touchées** (*déchets, eau, augmentation des charges, réduction des dotations...*)
- **Une fiscalité locale sensible**, dont les **variations impactent les populations (taxe GEMAPI...)**
- **Les finances de Ter' Bessin sont liées aux finances des 3 EPCI membres**
- **Mais également à la santé des autres financeurs (Etat, Région – Europe, Département...)**
- **Cela implique :**
 - Une **sobriété général** sur le **fonctionnement du syndicat mixte**
 - **De renoncer à certaines dépenses** et d'**optimiser le montant des autres (mutualisation...)**
 - **Des montages financiers sont nécessaires, plus complexes et avec moins de visibilité (subventions...)**

Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

COMMISSION - URBANISME ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : M. Patrick THOMINES

- Instruction du droit des sols (SIB) : **Mme. BION HETET**
- **Suivi** de la planification intercommunale (PLUi, PSMV...) et des **grands projets structurants**
- **Examen de la compatibilité** des procédures avec le **SCOT Bessin, pour avis** (PLUi, PA, CDAC...)
- **Elaboration, suivi, modification et révision** du **SCOT AEC du Bessin, valant PCAET**
- **AUCAME** (*observatoires, prospective...*)
- Suivi du **SRADDET Normand** et de la **COOP des Territoires**
- **Mise en œuvre et suivi des actions mutualisées du PCAET à l'échelle du Bessin**



Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

COMMISSION - GRAND CYCLE DE L'EAU ET RURALITE : M. Yohann PESQUEREL

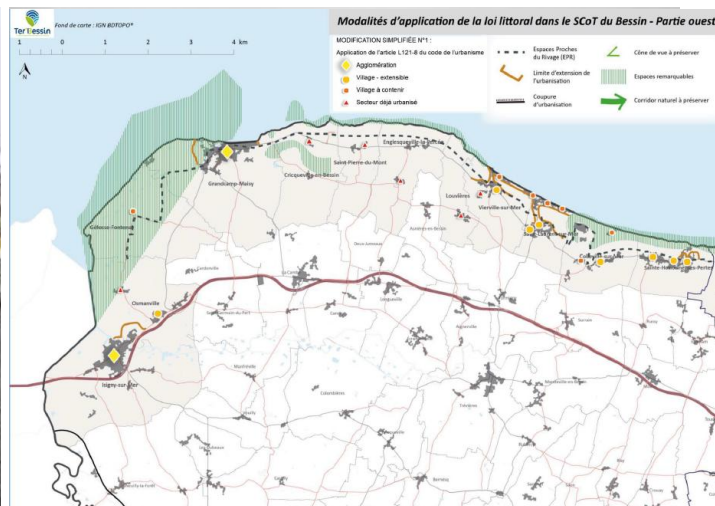
- Préservation des **espaces de nature, trame verte et bleue** (*renaturation, sols vivants...*)
- Elaboration et suivi du **Contrat Territorial GEMA** – agence de l'eau Seine Normandie
- Elaboration, suivi, mise en œuvre et modification du **SAGE de l'Aure + animation CLE**
- **PAT du Bessin** (*valorisation des producteurs, agriculture...*) : **Mme. LEPOULTIER**
- **Lutte contre le ruissellement** – contrats d'interventions ruissellement
- Recomposition du **BOCAGE**, entretien des **rivières** – DIG, reconstitution des **continuités écologiques** – RCE et restauration des **Mares** – CEN
- Lutte contre les espèces invasives (**FREDON rongeurs aquatiques...**)



Ter' Bessin : une structure locale atypique, à la croisée des enjeux du dérèglement climatique

COMMISSION - GESTION ET AMENAGEMENT DURABLE DU LITTORAL : M. Samuel DUMAS

- Mise en œuvre de la **stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC)** – NLPD : **M. VAN ROYE**
- Gestion, suivi, surveillance et entretien des **ouvrages littoraux GEMAPI** – PPI LITTORAL : **M. LAVARDE**
- **Planification de la façade littorale** (*loi Littoral, SCOT, PLUi, instruction littorale, carto de recul...*)



Le pôle **SIB** – service instructeur du Bessin

11 agents au service de 122 communes adhérentes

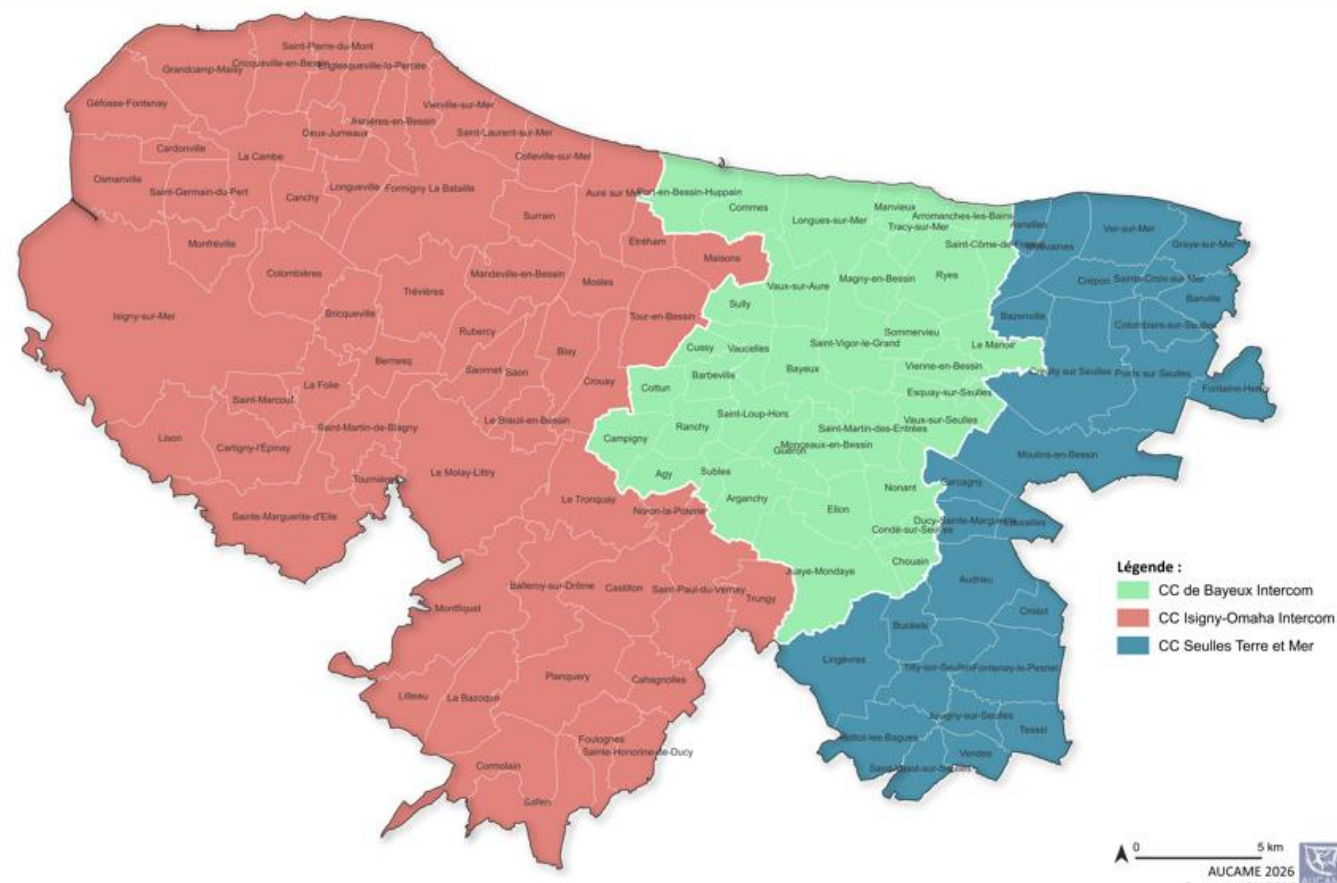
PÔLE SERVICE INSTRUCTEURS DU BESSIN (SIB)

 **ÉMILIE LEMIÈRE**
CHEFFE DE PÔLE
POSTE 2649
07 87 53 15 68
emilie.lemiere@ter-bessin.fr

POLE BESSIN - TEL : 02 31 10 27 91
mail : sib@ter-bessin.fr

 KATHY BERTHOU INSTRUCTRICE BESSIN POSTE 2647 kathy.berthou@ter-bessin.fr	 AURÉLIE BILLOT INSTRUCTRICE BESSIN POSTE 2648 aurelie.billot@ter-bessin.fr
 SOPHIE DEVAUX INSTRUCTRICE BESSIN POSTE 2650 sophie.devaux@ter-bessin.fr	 SIMON DIÈRE INSTRUCTEUR BESSIN POSTE 2646 simon.diere@ter-bessin.fr
 JÉRÔME HEUZE INSTRUCTEUR BESSIN POSTE 2645 jerome.heuze@ter-bessin.fr	 MARION DELHOMME INSTRUCTRICE BESSIN POSTE 2644 marion.delhomme@ter-bessin.fr
 PIERRE PHILIPPE INSTRUCTEUR BESSIN POSTE 2651 pierre.philippe@ter-bessin.fr	 TATIANA DOCQUIER SECRETAIRE EN URBANISME POSTE 2652 tatiana.docquier@ter-bessin.fr
 LUCIE GODEC INSTRUCTEUR BESSIN POSTE lucie.godec@ter-bessin.fr	
POLE BAYEUX - TEL : 02 31 51 20 42 mail : urbanisme@mairie-bayeux.fr	
 MAGALI LEMESLE INSTRUCTRICE BAYEUX POSTE 2643 mlemesle@mairie-bayeux.fr	 ÉMILIE SAINT BOMER INSTRUCTRICE BAYEUX POSTE 2642 esaintbomer@mairie-bayeux.fr

Territoire du SCoT BESSIN au 1er janvier 2026



Céline Raoul, secrétaire en urbanisme renfort

Un service commun créé suite au désengagement de l'Etat en 2015

La loi ALUR du 24 mars 2014 a mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes couvertes par un PLU ou une carte communale.

À cet effet, les communautés de communes d'Isigny Omaha Intercom, Bayeux Intercom et Seules Terre et Mer ont décidé de créer un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme mutualisé à l'échelle des communes du Bessin.

Objectifs :

- Mutualiser les moyens
- Assurer une cohérence de traitement sur le territoire

Ce service commun fonctionne par le biais de conventions passées avec les communes adhérentes et les EPCI du Bessin. Il s'agit d'une prestation facturée chaque année en fonction d'une clé de répartition basée sur la solidarité entre les communes et les intercommunalités.

Une convention, pour cadrer les liens avec les communes et les 3 EPCI

Objet de la convention

Elle constitue le **socle contractuel** défini entre le syndicat mixte et les communes adhérentes au SIB. Elle **précise les obligations du service commun d'instruction vis-à-vis des communes adhérentes et vice versa.**

Elle vise à définir les **modalités de travail en commun** entre le Maire, autorité compétente et le syndicat Mixte Ter'Bessin dont les principes sont les suivants :

- Respecter les **responsabilités de chacun** d'entre eux
- Assurer la **protection des intérêts de chacune des parties** dans le **respect de la réglementation**
- Garantir les **droits des administrés**, en assurant la **fluidité du dispositif et le respect des délais réglementaires**

Un champ d'application cadré :

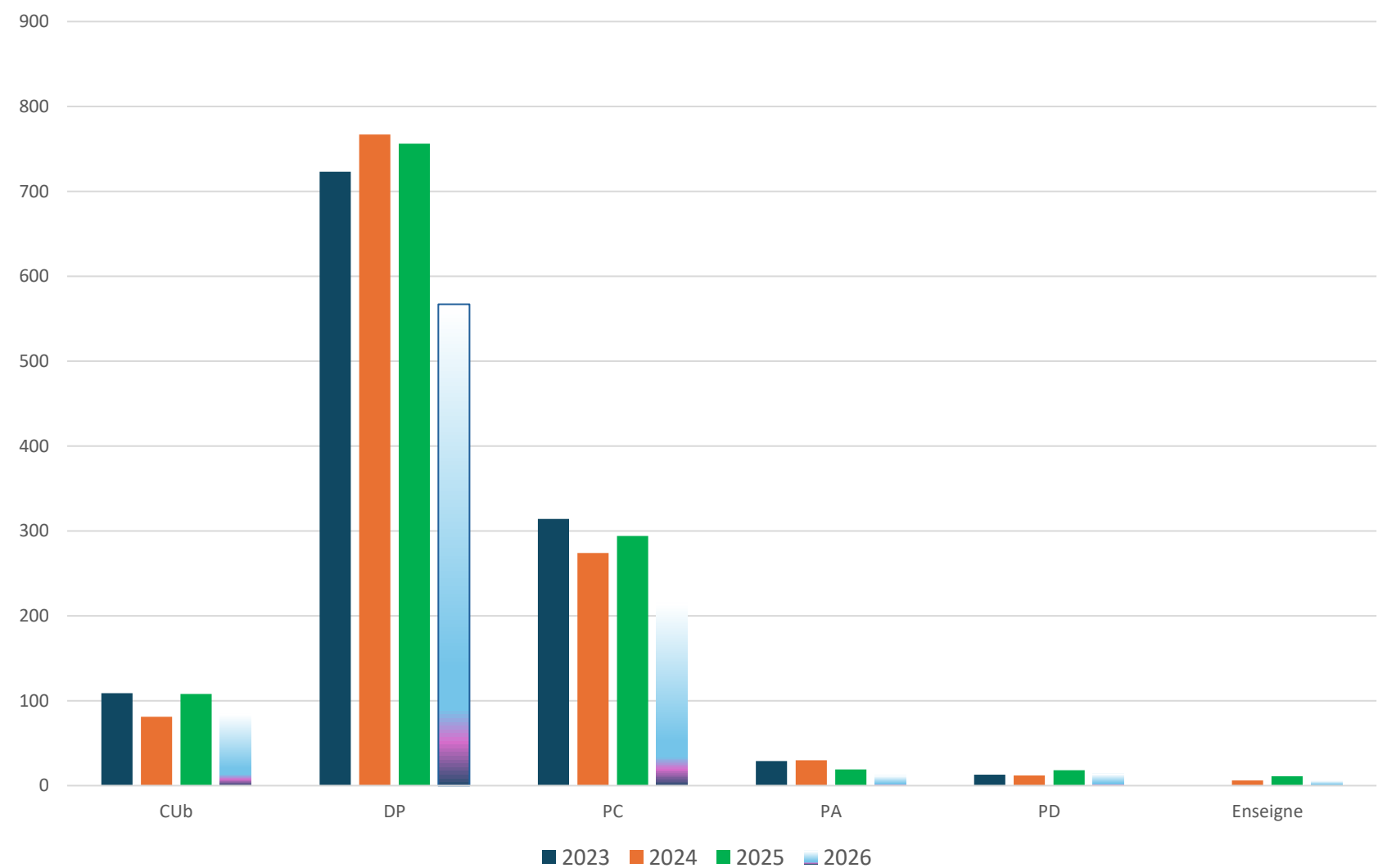
La convention s'applique à l'instruction des actes suivants :

- Permis de construire (PC)
- Permis d'aménager (PA)
- Permis de démolir (PD)
- Déclarations préalables (DP)
- Certificats d'urbanisme opérationnels (CUb)
- Déclarations et Autorisations d'enseignes et de publicité (AP PP EN)

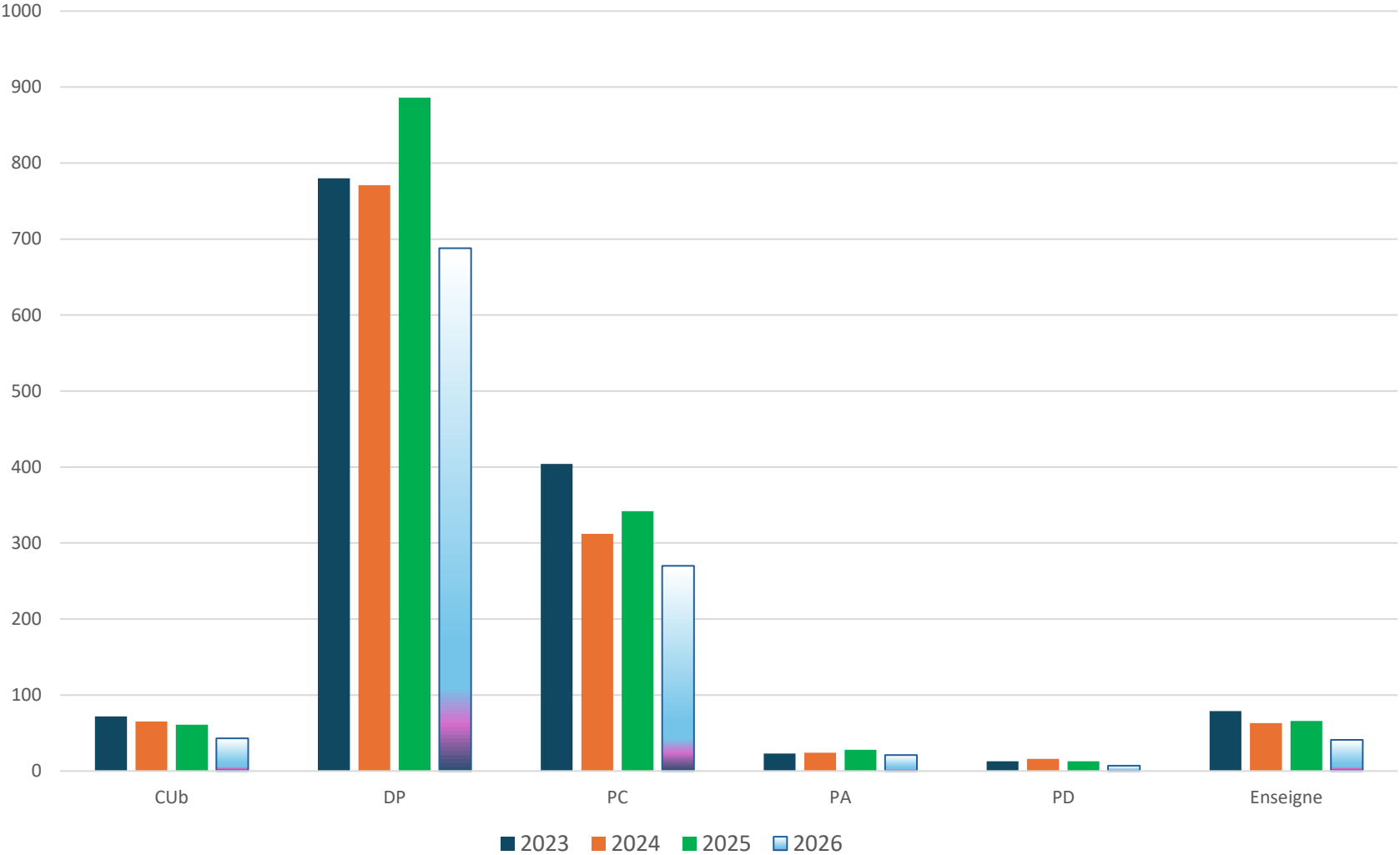


Elle **porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction**, telle que décrite ci-après, **depuis l'examen du caractère complet de la demande jusqu'à la préparation du projet de décision ou d'acte.**

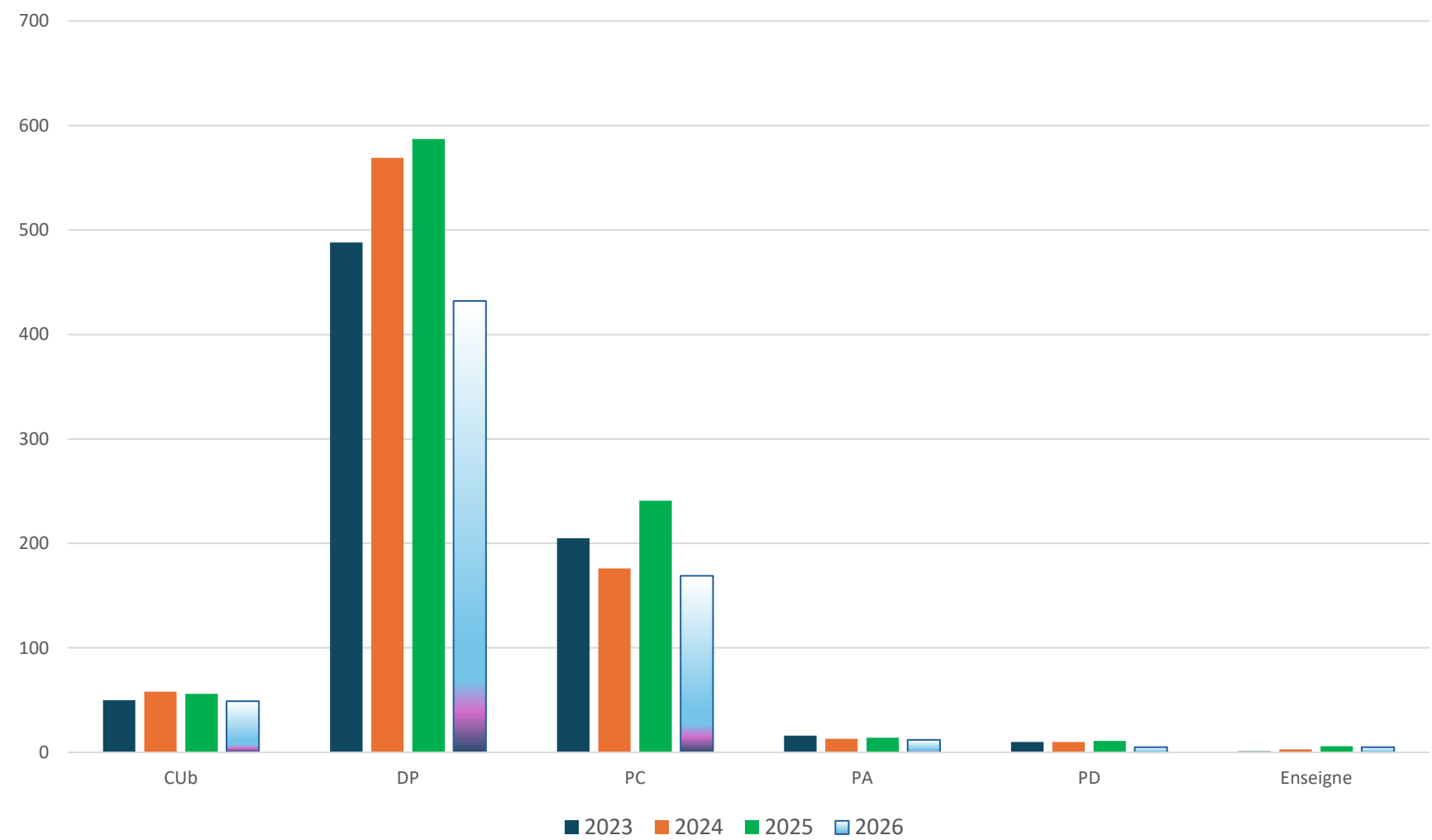
Evolution du nombre d'actes par type – ISIGNY OMAHA INTERCOM



Evolution du nombre d'actes par type – BAYEUX INTERCOM

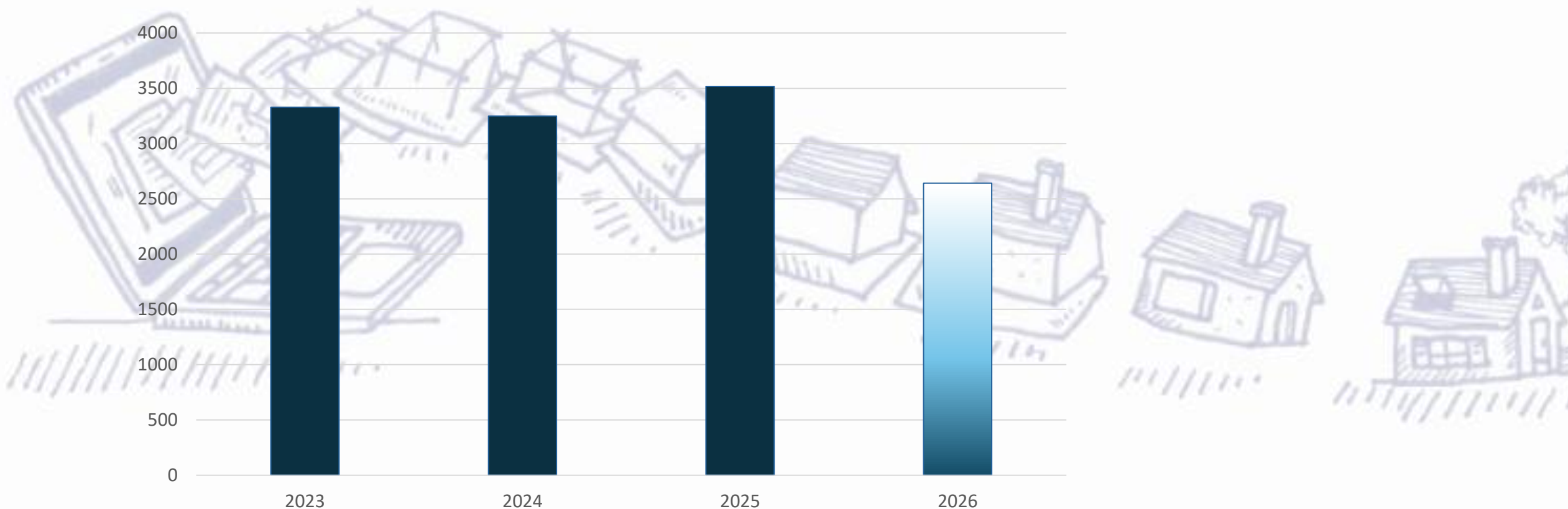


Evolution du nombre d'actes par type – SEULLES TERRE ET MER



Evolution du nombre d'actes – Ter'Bessin

Entre **2023 et 2026** (*chiffres arrêtés au 6/10/2026*) **stabilité du nombre d'actes** sur le territoire du Bessin

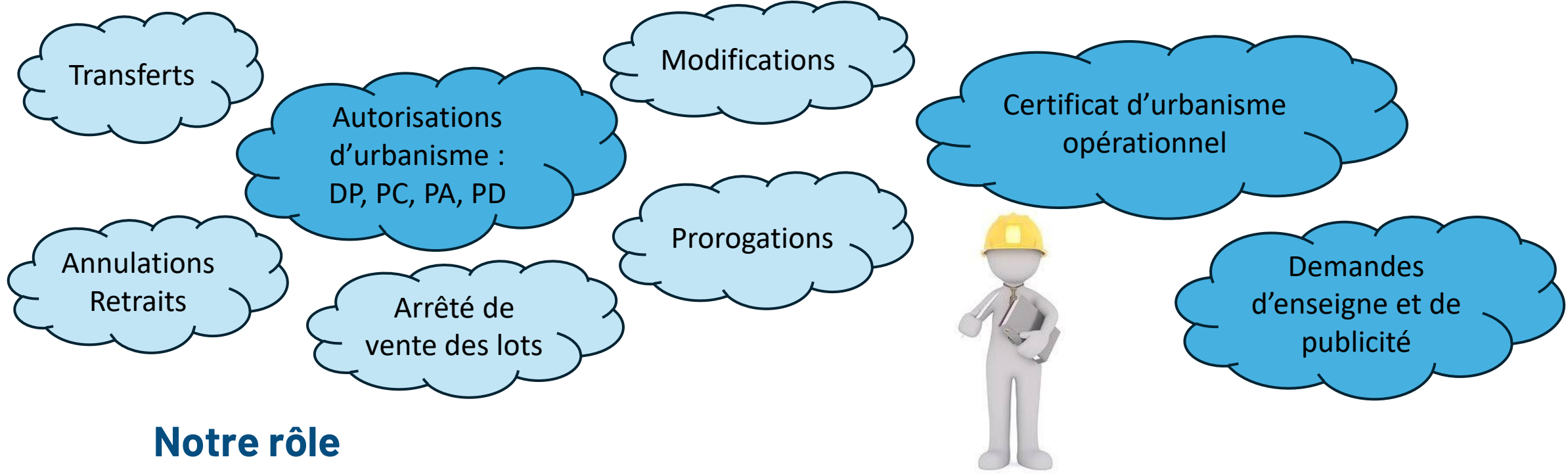


Communes / SIB : qui fait quoi ?

La convention fixe le rôle de chacune des parties (Commune et Service Instructeur) dans la procédure de traitement des demandes d'urbanisme :

Communes	Service Instructeur
guichet unique - accueil des pétitionnaires	Le SIB ne reçoit pas les administrés et n'a pas de contact sans accord de la collectivité
phase de dépôt de la demande	phase de recevabilité de la demande
phase d' instruction administrative	phase d' instruction technique
phase de <u>décision</u> (<u>compétence du Maire</u>)	phase de <u>proposition de la décision</u> (<u>proposition réglementaire</u>)

La préparation des propositions de décisions produites par le SIB



Notre rôle

- Recevabilité : complétude des dossiers / délais d'instruction
- Examen technique du dossier au regard des différentes règles
- Outils : logiciel cart@ds
- Proposition de décision réglementaire à la commune

Le SIB propose des décisions – au regard de la réglementation en vigueur

L'ensemble des communes du Bessin sont couvertes par un PLUi

- *Loi littoral*
- *Servitudes d'Utilités Publics (PPR, Périmètre de protection MH,...)*
- *Règlement de lotissement*
- ...

Et des différents retours d'avis de services consultés

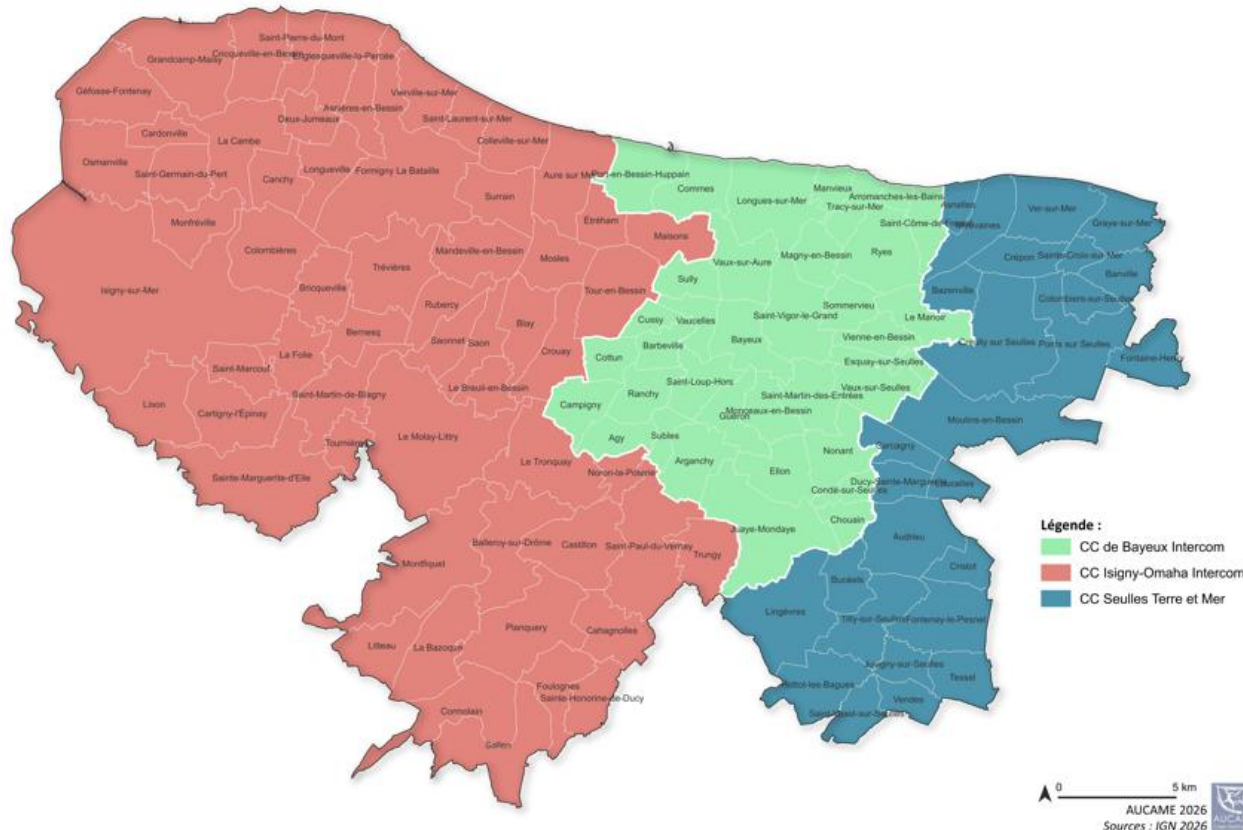
- *ABF*
- *Gestionnaires de réseaux d'Eaux Usées et Eau potable*
- *Commissions départementales*
- *DREAL*
- *ARD*
- *SDIS*
- *Chambre d'agriculture*
- ...

Le Service Instructeur du Bessin **propose** à la mairie **la décision réglementaire**

Tout le Bessin est couvert par 3 PLUi approuvés

Référence réglementaire principale

Territoire du SCoT BESSIN au 1er janvier 2026



**Communauté de Communes Isigny
Omaha Intercom**
PLUi approuvé le 18 mars 2021

**Communauté de Communes Bayeux
Intercom**
PLUi approuvé le 30 janvier 2020

**Communauté de Communes Seules
Terre et Mer**
PLUi approuvé le 11 décembre 2025

Le Maire autorité compétente

Compétence délivrance des autorisations d'urbanisme

L'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable est, sauf exception :

a) **Le maire, au nom de la commune**, dans les communes qui se sont dotées d'un plan local d'urbanisme [...] article L.422-1 du Code de l'urbanisme

Dans quelques rares cas, c'est le préfet qui se prononce : Ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie (*projet d'éoliennes, centrale photovoltaïque, unité de méthanisation...*) ou travaux, constructions et installations réalisés pour le compte d'États étrangers ou d'organisations internationales, de l'État, de ses établissements publics et concessionnaires (*cimetière américain de Colleville-sur-Mer, mémorial britannique de Ver-sur-Mer, réseau SNCF, centre hospitalier...*)

*** Le maire a toutefois la possibilité de ne pas suivre la proposition du service instructeur**



Gestion des recours et contentieux

Dans le cas où le maire suit la proposition du service :

Assistance du service sur le suivi des **pré-contentieux et contentieux** (pas de rédaction de mémoire par le SIB)

Risque de recours ou déferé du contrôle de légalité limité

- En cas de recours contentieux, il est très fortement recommandé à la commune de prendre attache d'un avocat pour défendre ses intérêts

En toute logique, le service instructeur ne sera pas en mesure de défendre une décision différente de sa proposition

Et si la proposition du service n'est pas suivie, la décision sera fragilisée au regard du contrôle de légalité et/ou recours gracieux ou contentieux

Année	Nbre de recours	Total des actes	% de recours/ Nbre d'actes
2023	12	5748	0,20
2024	16	5587	0,28
2025	28	6233	0,44
2026	11	4745	0,23

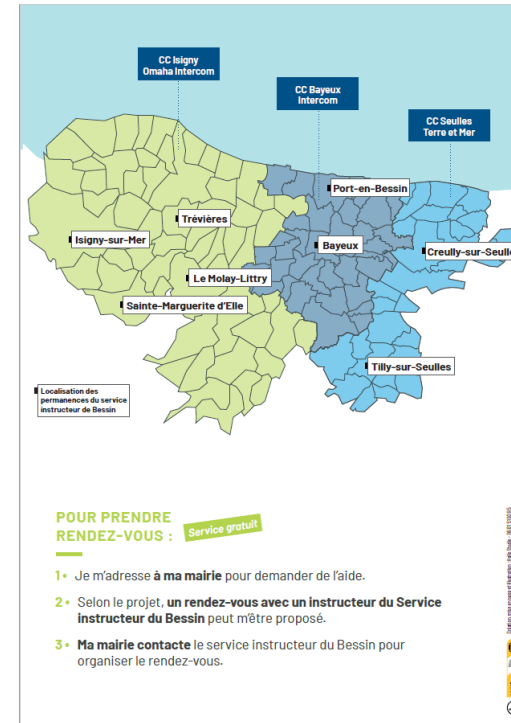
Proportion des recours (gracieux et contentieux) rapportée au nombre d'actes par année

Des permanences en commune, au plus proche des administrés

Le service instructeur du Bessin a mis en place des permanences sur l'ensemble du territoire avec les conditions suivantes :

- Fournir un dossier suffisamment avancé si avant projet
- Présence d'un représentant de la commune

Le service est également disponible pour des rendez-vous en mairie ou au SIB en présence d'un représentant de la commune et du demandeur.



Des formations pour les secrétaires de Mairie et les élus en charge de l'urbanisme

Nous accompagnons les communes dans la pratique de notre logiciel Cart@ds sous différents formats :

- Formations individualisées de prise en main pour les nouvelles secrétaires et élus en charge de l'urbanisme.
- Organisation de webinaires pour informés de nouveautés logiciels / nouvelles pratiques
- Flash infos régulier pour informer des dernières actualités



Formation « Les bases de l'urbanisme réglementaire » avec le CNFPT - 2024



02/10/2025 11:33

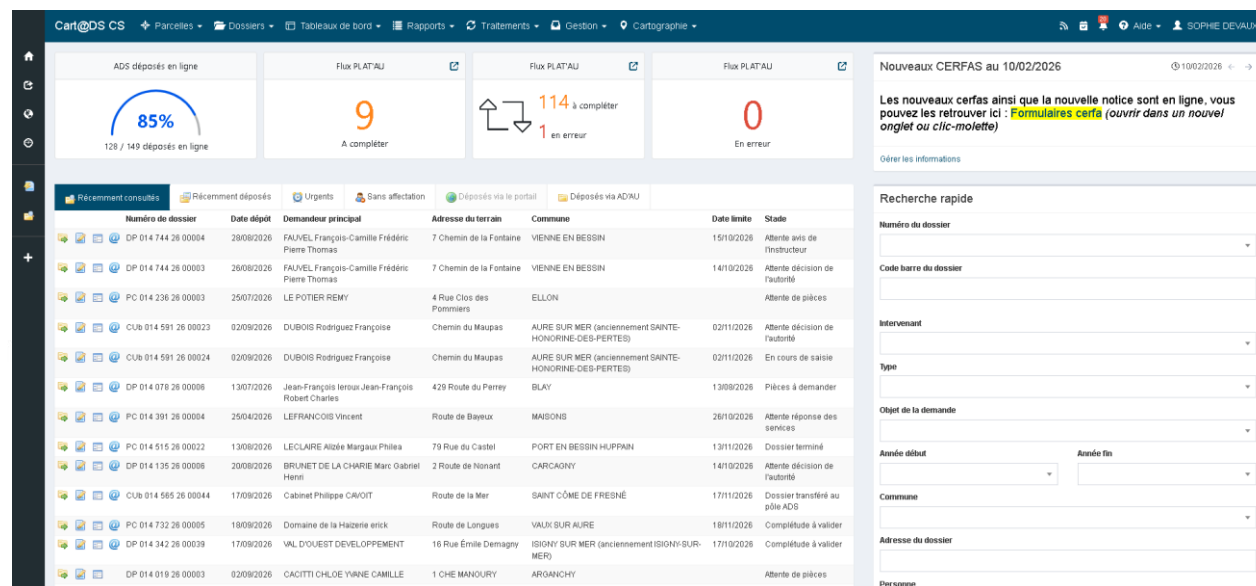
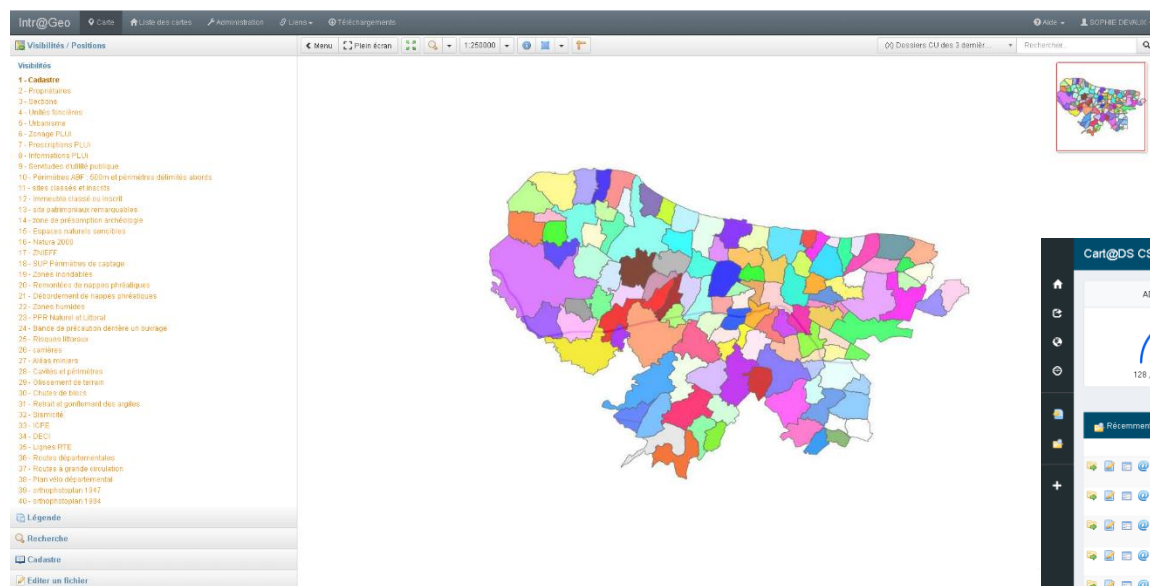
Formation du 02/10/2025 dispensée par Nexpublica



Des dépôts et une instruction dématérialisés

Un logiciel d'instruction performant, pour toutes les communes et le SIB

Nous disposons d'un logiciel commun, « Cart@ds » qui nous permet de sécuriser l'instruction, de faciliter le suivi des dossiers, d'améliorer la qualité du service rendu aux communes.



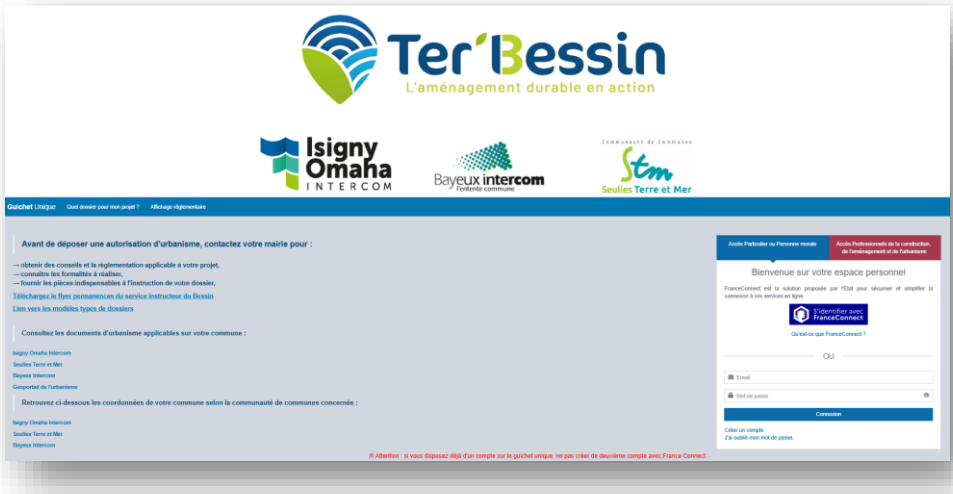
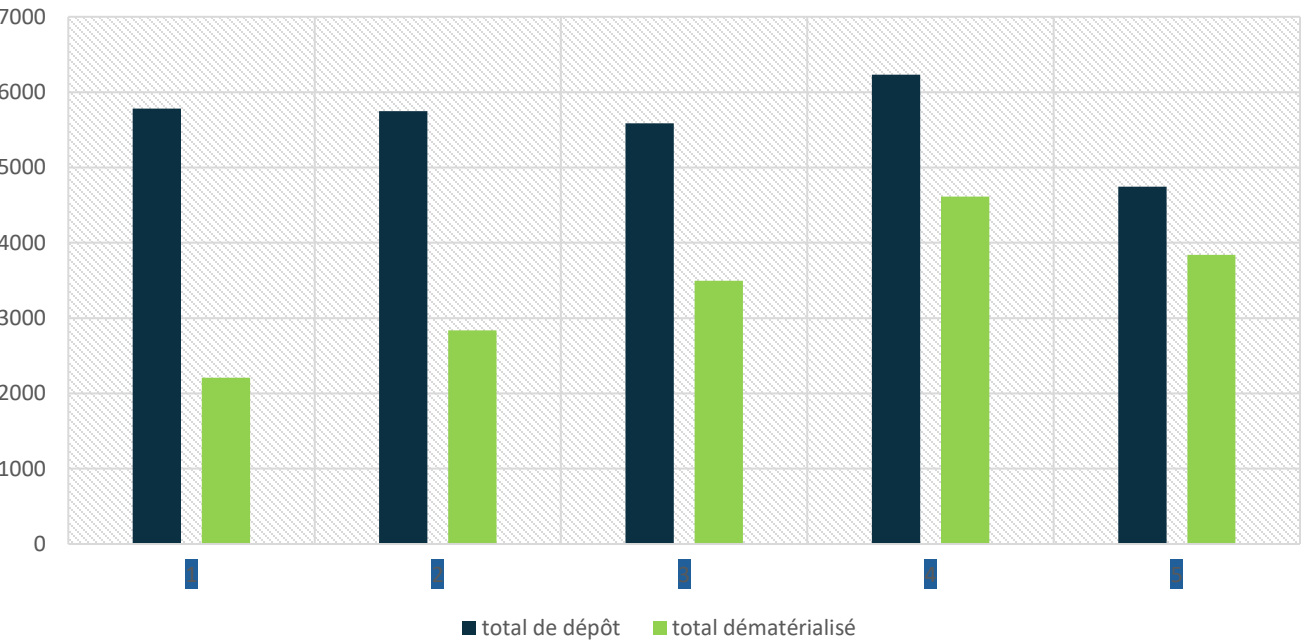
Des dépôts et une instruction dématérialisés

Un logiciel d’instruction performant, pour toutes les communes et le SIB

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes de plus de 3500 habitants doivent proposer à leur administrés la possibilité de déposer leur demande d’autorisation d’urbanisme via un guichet dématérialisé.

Par souci d’équité, TER’BESSIN a généralisé ce guichet à l’ensemble des communes du territoire.

Evolution des dépôts dématérialisés



en 2026 : 80% des dossiers déposés sur le portail usager

Ter' Bessin : une vision intégrée de l'urbanisme – de l'instruction, au SCOT, en passant le suivi des 3 PLUi

Le SIB : un service d'instruction portés et soutenu par les élus de Ter' Bessin

M. THOMINES – vice Président en charge de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire

Mme. BION HETET – élue du Bureau de Ter' Bessin, référente du SIB

THOMINES Patrick	IOI
BION HETET Carine	BIC
ANDRE Aurélien	BIC
BROCHET Pierrick	BIC
COQUEL Christophe	BIC
COURCHANT Albert	IOI
DUBOSQ Thierry	BIC
FURDYNA Hubert	IOI
GAUTIER LAIR Guillaume	BIC
GOSSELIN Christophe	BIC
GUIMBRETIERE Hervé	STM
POTTIER David	IOI
LEMARCHAND Sophie	STM
THIBERGE Pascal	STM
ORIEULT Colette	STM
MOULIN Antoine	IOI
FOUCHER Éric	BIC
EVARISTE Thomas	IOI

Le pôle **GEMAPI** – gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations

La compétence GEMAPI

Compétence **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques (GEMA) et **P**révention des **I**nondations (PI)

=> 4 missions obligatoires constituent le socle de la GEMAPI (Code de l'environnement)

- 1°** l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2°** l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau.
- 5°** la défense contre la mer,
- 8°** la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

=> Les actions menées relèvent de ces items et traitent d'enjeux plus larges du territoire



Le service GEMAPI



Communauté de Communes



2022

Compétence transférée
par les 3 EPCI du Bessin

Création d'un service
mutualisé

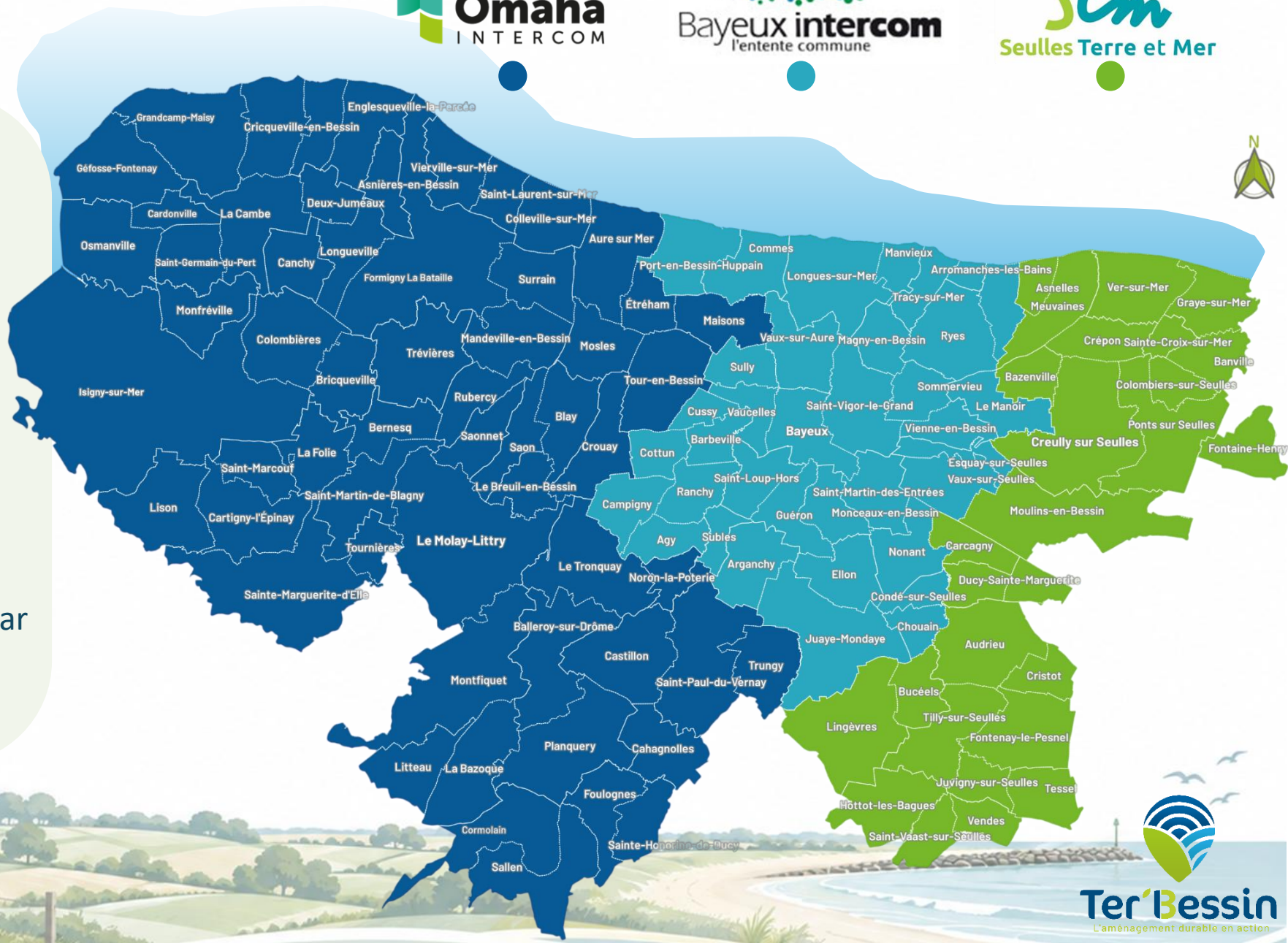


Une taxe dédiée à son
fonctionnement prélevée
sur les impôts fonciers



Répartition des contributions par
volets de la compétence

GEMA – PI – RUISSELLEMENT



Ter'Bessin
L'aménagement durable en action

Les enjeux de la GEMAPI

La prévention des risques naturels



- Coulées de boues
- Crues soudaines
- Submersions marines



La qualité de la ressource en eau

- Transfert de polluants vers le milieu
- Disparition des zones humides



L'état des rivières

- Cours d'eau de qualité médiocre
- Erosion des berges / piétinement
- Ecoulement canalisé
- Défauts d'entretien

L'érosion de la biodiversité



- Réchauffement des rivières, perte d'habitats
- Comblement des mares
- Recul des trames bocagères

La défense contre la mer



- Digues vieillissantes
- Erosion des plages
- Montée des niveaux marins
- Gestion au coup par coup



L'Equipe GEMAPI

Chef de Pôle



Pierre GUERRIOT

Faire de la GEMAPI
une compétence
opérationnelle

Cellule Rivière



Romarick TURBAN

Porter des
chantiers de
renaturation



Audrey CANTREL

Restaurer les cours
d'eau et les zones
humides pour la
qualité de l'Eau

Cellule Ruissellement



Baptiste MASSON

Œuvrer à la
restauration du
bocage pour limiter
les inondations et
les ruissellements

Cellule Littorale



Guillaume THIRARD

Surveiller,
diagnostiquer et
agir pour protéger
durablement notre
littoral



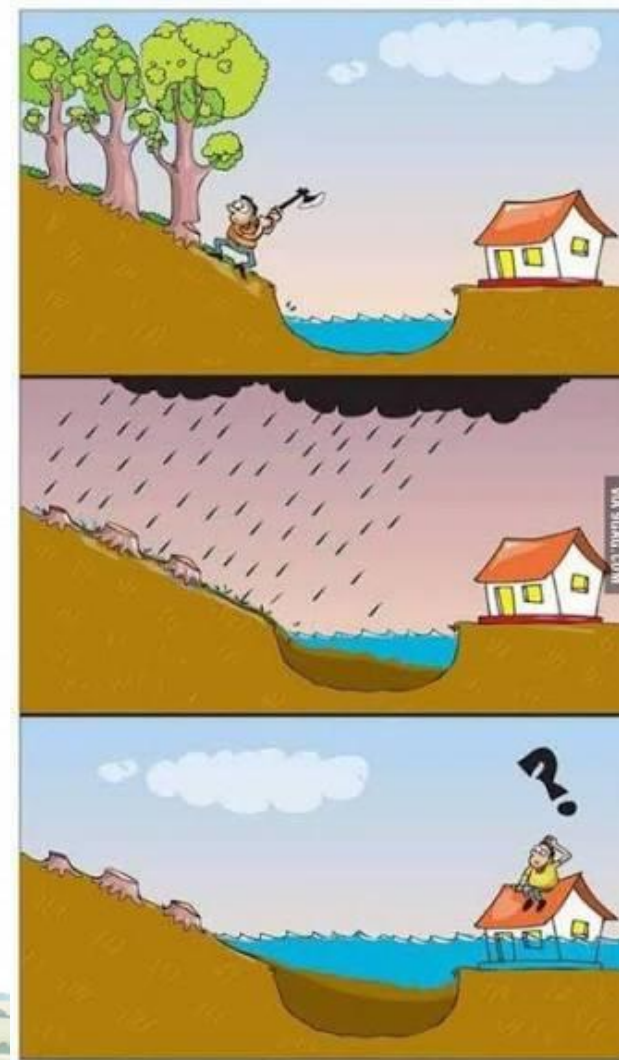
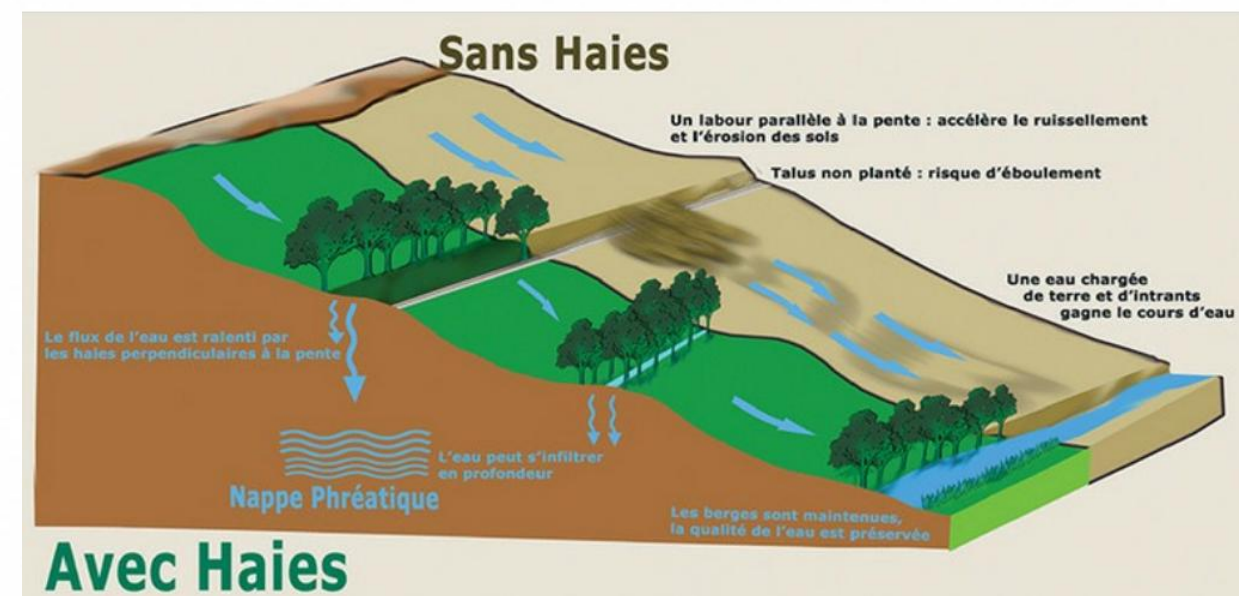
Robin GRIZARD

Classer les actions
et évaluer leur
priorité



La GEMAPI dans le Bessin

Agir pour lutter contre l'érosion & le ruissellement



La GEMAPI dans le Bessin

La restauration du Bocage

- **66,63 km de projets de haies plantées depuis 2022**

Années	Nbre planteurs	Linéaires plantés
Campagne 2022/23	21	8,2 km
Campagne 2023/24	26	14 km
Campagne 2024/25	16	7,6 km
Campagne 2025/26	35	20,2 km
Campagne 2026/27	30	16,63 km



La GEMAPI dans le Bessin

Restaurer les mares



**Augmenter la capacité de stockage
en eau de ruissellement**



**Favoriser la biodiversité
spécifique de ces milieux
(Notamment les amphibiens)**



Avant



pendant



Après



Le triton Crêté



Ter'Bessin
L'aménagement durable en action

La GEMAPI dans le Bessin

Prévenir des ruissellements & inondations : En Résumé

Talus / Haies / Fossés



+

Mares



+

Fascines



+

pratiques culturales (talwegs et bandes enherbées, couverts végétaux, sens de travail du sol...)

Accompagnement des agriculteurs par la chambre d'agriculture de Normandie



La GEMAPI dans le Bessin

Limiter l'envasement des cours d'eau



Stabiliser les berges



Ripisylve



Végétalisation



Génie Végétal

Limiter la dégradation des berges



Gestion du Ragondin



Clôtures



Abreuvoirs

La GEMAPI dans le Bessin

Limiter le piétinement dans les cours d'eau



Piétinement bovin sur le Merdillon
Le Molay Littry



Pose Clôture / Abreuvoirs et passage Hydrotube



La GEMAPI dans le Bessin

Libérer les écoulements pour un cours d'eau en meilleure santé

Les Enjeux communs



Obstacles pour les poissons et les sédiments



Envasement en amont



Erosion en aval et enfoncement du lit



Eutrophication: réchauffement de l'eau – baisse de la qualité de l'eau

Petits ouvrages / Passages Busés



Remplacement par un ouvrage ouvert
(ponceau, passerelle, passage hydrotube)



Rétablissement du lit naturel
Suppression de la chute

Ouvrages plus importants / RCE

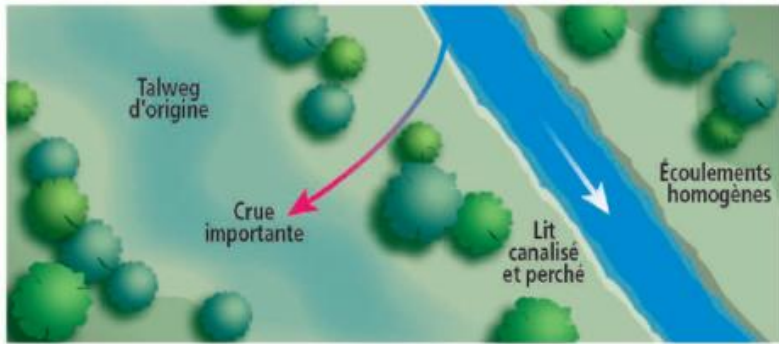


Des solutions adaptées au contexte:
Effacement, Arasement, Contournement
Aménagement piscicole

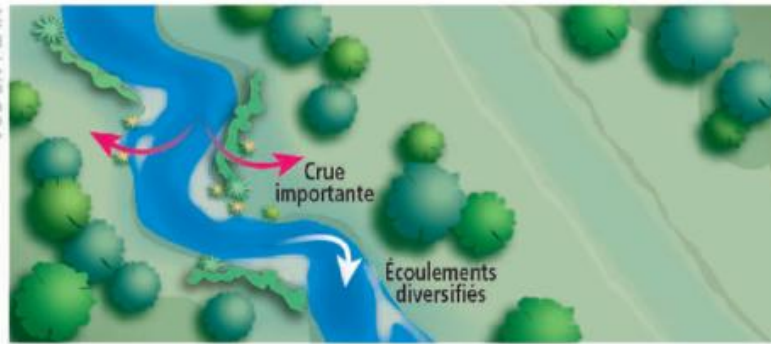
La GEMAPI dans le Bessin

Renaturer le lit des cours d'eau et ralentir les ondes de crues

SITUATION INITIALE



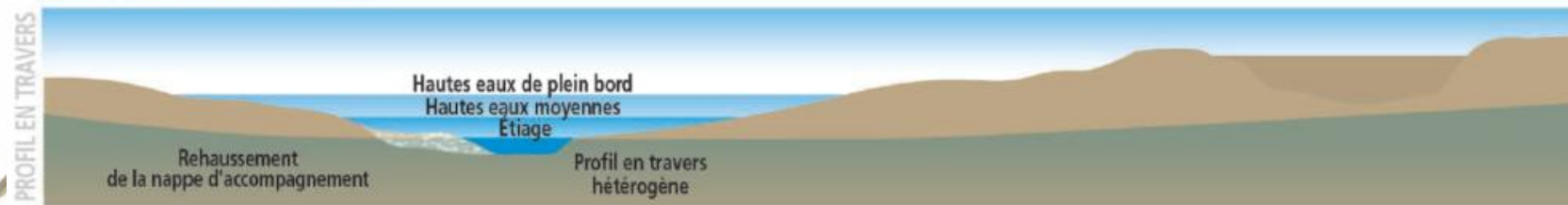
SITUATION PROJETÉE



SITUATION INITIALE



SITUATION PROJETÉE



Graphies

La GEMAPI dans le Bessin

Limiter la pollution des cours d'eau

Des actions en amont

limiter le piétinement



Libérer les écoulements



Limiter l'érosion et le ruissellement



Renaturer les cours d'eau



On Agît sur



Bactériologie

Baisse des E-coli



Qualité physique

Moins de boues et de turbidité



Écosystème

autoépuration des cours d'eau



Impacts sur le littoral

Usages et Economie

Maintien des classements sanitaire
Qualité des eaux de baignades

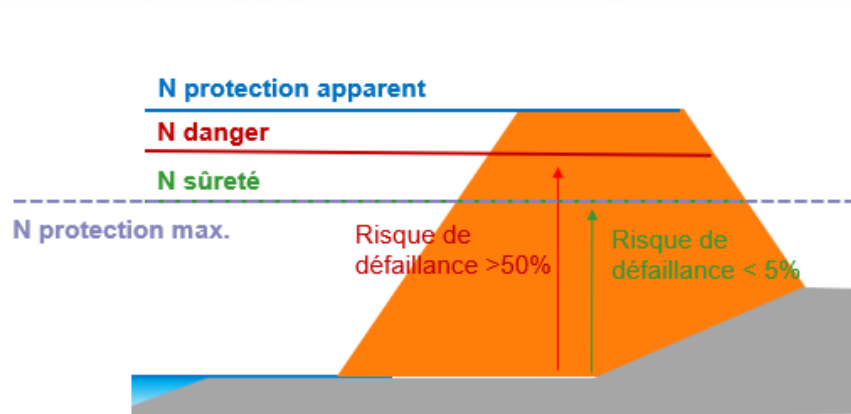
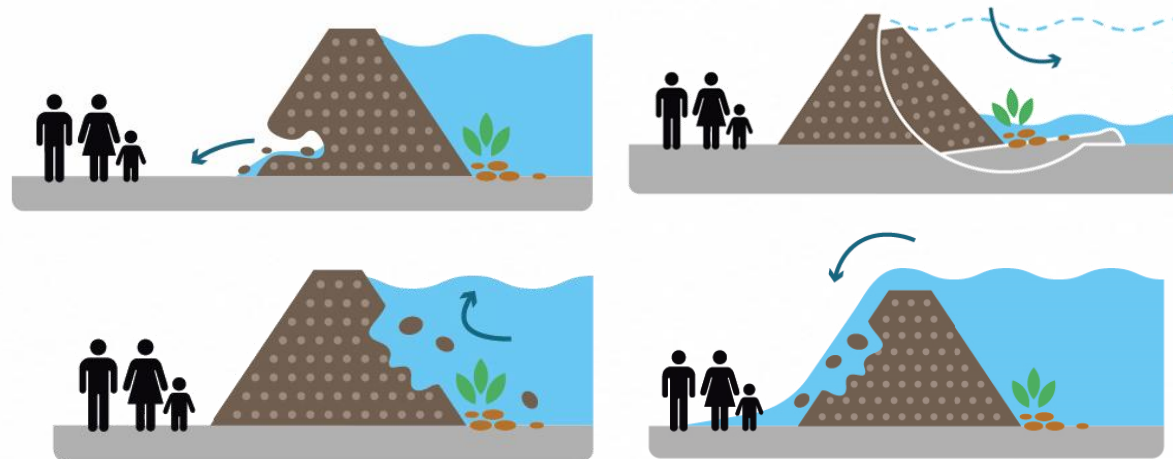


Ter'Bessin
L'aménagement durable en action

La GEMAPI dans le Bessin

Lutter contre les submersions

- ✓ 9 systèmes d'endiguement classés ou en cours (AP)
- ✓ 22 km d'ouvrages sur 50 km de littoral
- ✓ Digues en terre, béton, maçonneries, enrochements...
- ✓ Organes hydrauliques attenants (vannes, clapets, portes...)



La GEMAPI dans le Bessin

Surveillance des ouvrages

-  Visites techniques fréquentes
-  Inspections complètes périodiques (VSP/VTa)
-  Constats et programmation des travaux d'entretien
-  Rendre compte aux services de l'Etat

ARRÊTÉ
PORTANT AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET RÉGULARISATION DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT « ISIGNY_OUEST » PROTÉGÉANT CONTRE LES SUBMERSIONS MARINES SUR LA COMMUNE D'ISIGNY-SUR-MER AU TITRE DES ARTICLES L.181-1 ET R.562-14 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT,
SYNDICAT MIXTE TER-BESSIN

LE PRÉFET,

Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code civil et notamment son article 640 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.181-1 et suivants, L.211-1 et suivants, L.214-1 et suivants, L.562-8-1, R.181-1 et suivants, R.214-1 et suivants, et R.562-12 à R.562-17, D.181-15-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5214-1 et suivants ;

Vu les lois n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n°2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n°64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n°200-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2015-526 du 12 mai 2015 modifié, relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques ;

Vu le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 d'application de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 ;

Vu le décret n° 2020-412 du 08 avril 2020, relatif au droit de dérogation reconnu au Préfet ;

Rue Daniel Huet 14000 CAEN – Tél : 02 31 30 64 00 – www.calvados.gouv.fr

La GEMAPI dans le Bessin

Entretien courant des digues

 Entretien périodique de végétation = accès + visibilité

Fauche manuelle ou au robot



Elagage ou abattage des ligneux



*Débroussaillage
à l'épaveuse*



La GEMAPI dans le Bessin

Entretien courant des digues

-  Entretien périodique de végétation = accès + visibilité
-  Opérations de génie civil pour traiter les pathologies



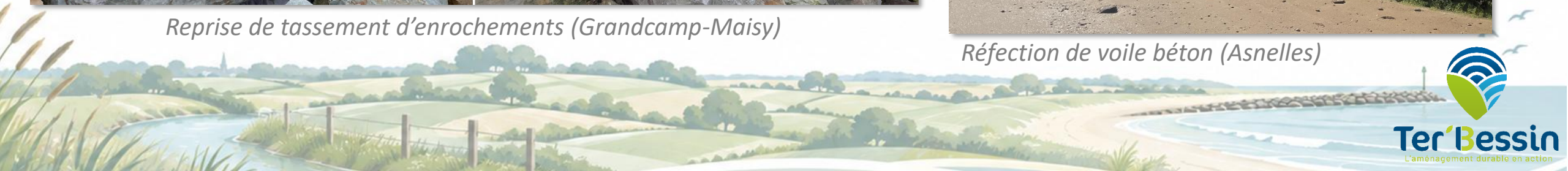
Reprise de tassement d'enrochements (Grandcamp-Maisy)



Réfection de joints maçonnés (Vierville-sur-Mer)



Réfection de voile béton (Asnelles)



La GEMAPI dans le Bessin

Entretien courant des digues

-  Entretien périodique de végétation = accès + visibilité
-  Opérations de génie civil pour traiter les pathologies

Exemple : découverte d'écoulement suite à fauche (2025)

Découverte de la pathologie



Traitement urgent

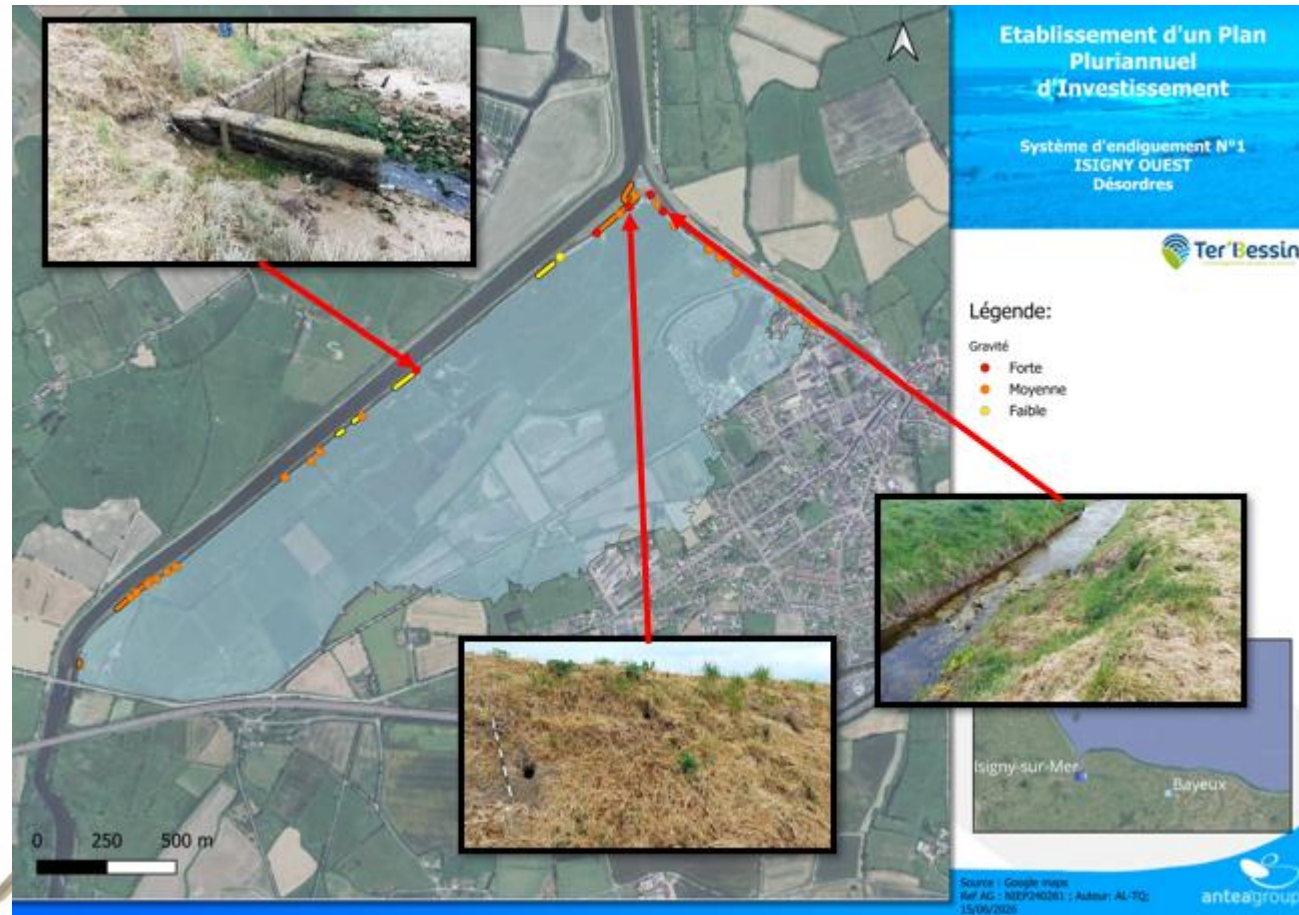


Traitement définitif programmé



La GEMAPI dans le Bessin

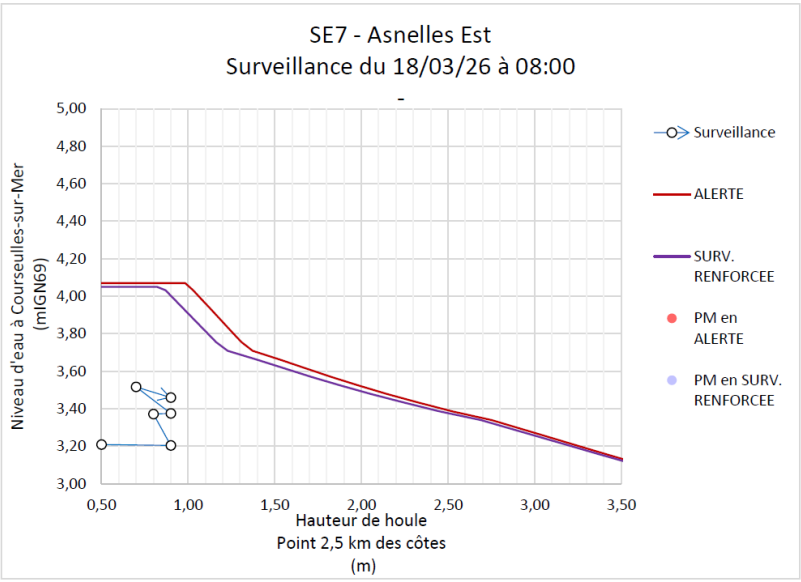
Programmer les investissements



La GEMAPI dans le Bessin

Gestion de crise

-  Bulletin de prévisions météo-marines hebdomadaire
-  Astreintes techniques : Vigilance / V. renforcée / Alerte
-  Information et appui aux collectivités (PCS/PiCS)
-  Visites, mesures d'urgence et réparations



DOSSIER D'ORGANISATION

Systèmes d'endiguement de Ter'Bessin

Pièce n° 06	Document d'organisation et de surveillance des systèmes d'endiguement de Ter'Bessin
----------------	---

V6 – Mars 2026

TER'BESSIN



La GEMAPI & vous

Responsabilités et rôles



L'Etat

- Autorise le Gemapien à gérer des systèmes d'endiguement
- Autorise les travaux (intérêt général, loi sur l'eau, DPM)
- Contrôle les ouvrages classés de lutte contre les inondations
- Police de l'environnement (OFB)



La Commune / Intercom

- Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)
- Police du maire (sécurité publique, salubrité)
- Gestion des crises (PCS / PiCS)
- Arrêtés d'entretien des cours d'eau



Qualité de l'Eau

Restauration des milieux



Protection des biens et personnes

Préservation de la biodiversité



Sensibilisation

Les Propriétaires /ASA



- Entretien des cours d'eau
- Gestion des niveaux d'eau
- Délègue la maîtrise d'ouvrage des travaux
- Servitude d'utilité publique des ouvrages classés

Le GEMAPIEN



- Surveillance et entretien des digues mises à disposition
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'intérêt collectif
- Contribuer aux objectifs de bon état des masses d'eau



Nos Partenaires techniques et financier



Merci de votre attention

Avez-vous des questions?

Le pôle **ADT** – aménagement durable du territoire

Pôle ADT – l'équipe

POLE AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - 02 31 10 27 93



ÉRIC JAMES

CHEF DE PÔLE AMÉNAGEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE
POSTE 2952
Port. 06 07 09 58 84
eric.james@ter-bessin.fr



GARANCE LAUNAY

CHARGE DE MISSION PAT DU BESSIN
POSTE 2956
garance.launay@ter-bessin.fr



FLORE QUEYREL

CHARGÉE DE MISSION JUNIOR
ADAPTATION DU LITTORAL
02 31 10 27 92
flore.queyrel@ter-bessin.fr

93



Pôle ADT – les activités

1

La planification territoriale du Bessin, et sa mise en œuvre

La planification territoriale traduit une vision politique dans un projet de territoire, à plus ou moins long terme.

Son objectif principal : faire émerger des projets de construction et d'aménagement tout en préservant et en améliorant le cadre de vie des citoyens.

***Cadre national** > les lois successives d'aménagement du territoire, de décentralisation notamment puis d'objectifs. En particulier la dernière loi « climat et résilience » - début 20^{ème} à aujourd'hui.*

2

La planification écologique à l'échelle locale, et sa mise en œuvre

La planification écologique est une méthode globale qui consiste à organiser et coordonner l'action de l'État, des entreprises, des collectivités et des citoyens pour réussir la transition environnementale.

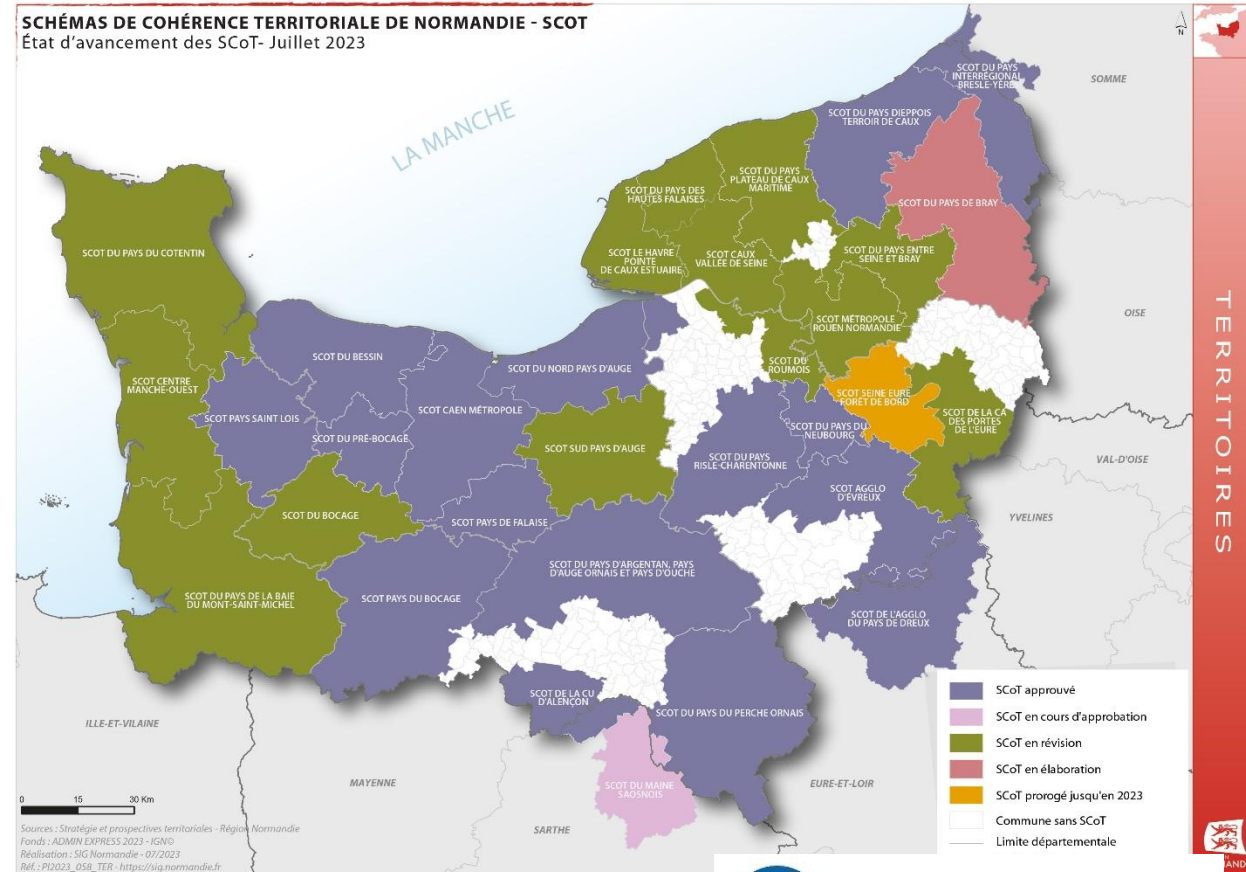
Son objectif principal : répondre aux urgences climatiques et fixer des objectifs à l'échelle locale.

***Cadre national** > loi TepCV et stratégie nationale bas carbone – 2015,*

Pôle ADT – les compétences en lien avec les activités

La compétence « Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bessin

*Il s'agit de la mission historique du syndicat mixte (depuis 2003), qui a justifié sa création. Le SCOT est la « **feuille de route** » de l'aménagement et de l'urbanisme dans le Bessin. V1 approuvé en 2008, révisé en 2018.*



Pôle ADT – les compétences en lien avec les activités

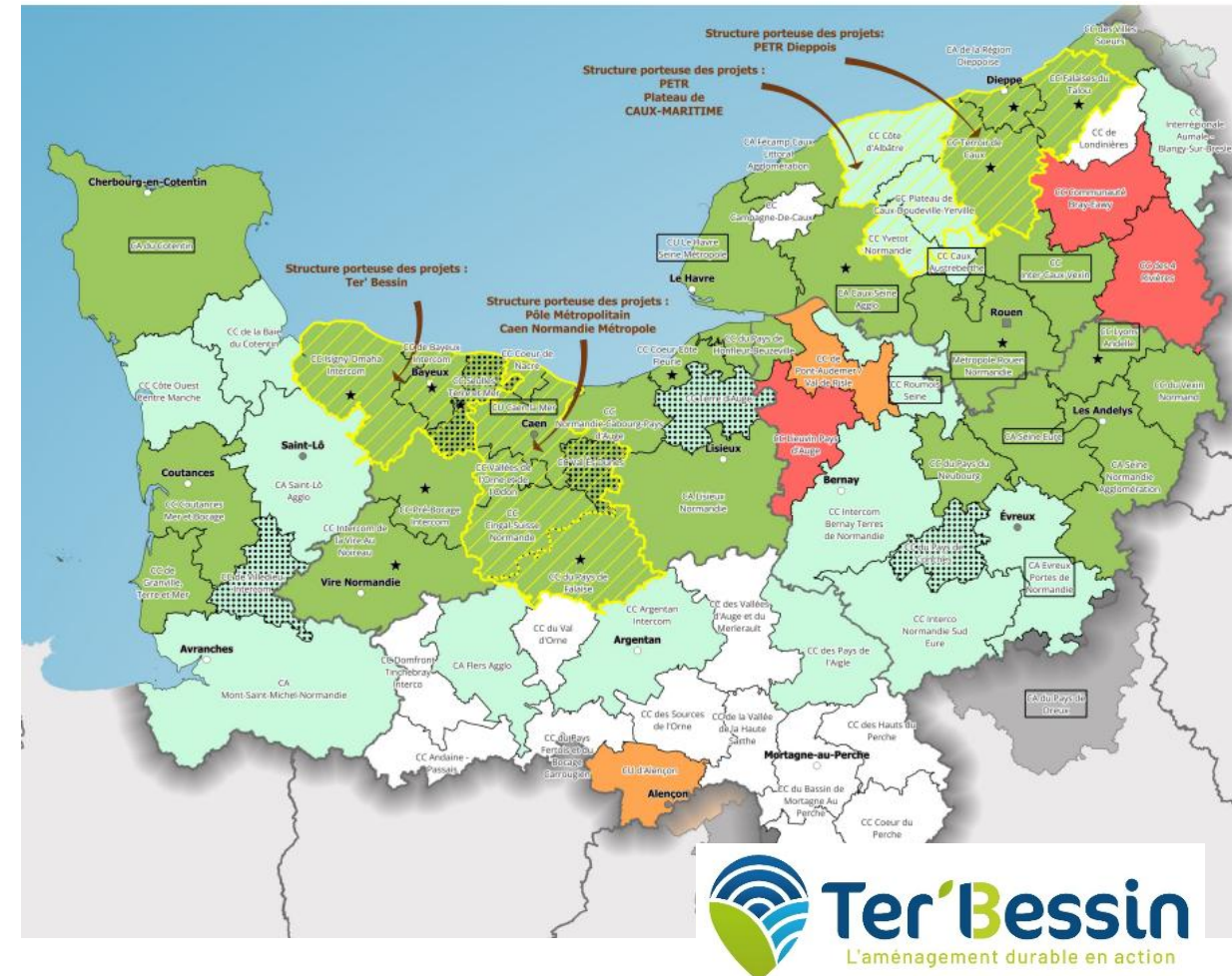
2

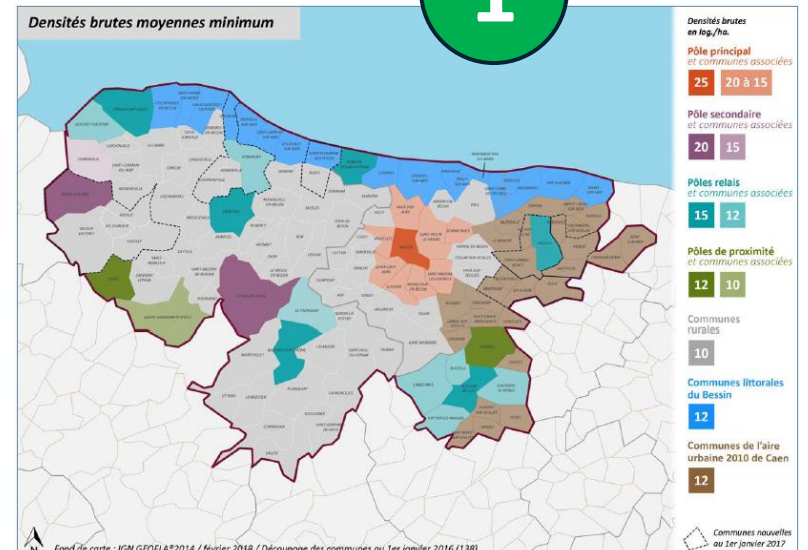
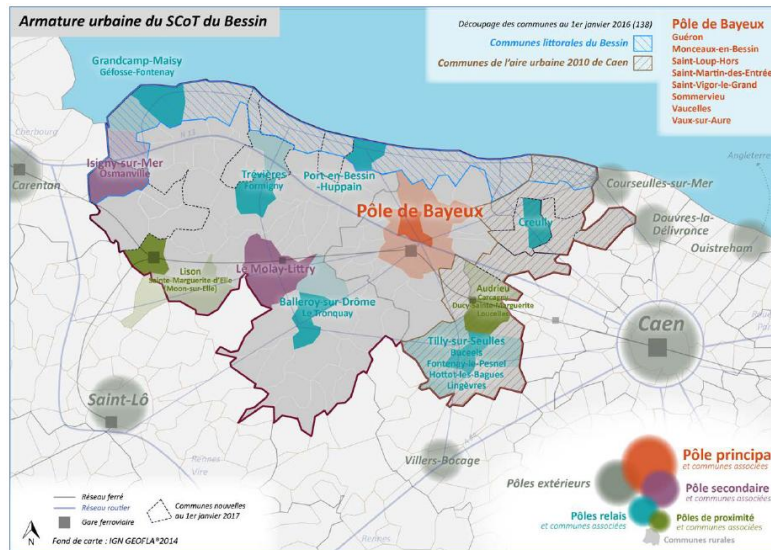
La compétence « Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bessin

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un **outil de planification de la transition écologique**, obligatoire en France pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Il s'agit d'un **plan programme** avec objectifs de :

- Atténuer le changement climatique en **réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES)** et les **consommations d'énergie**.
- Développer les **énergies renouvelables (EnR)** et de récupération à l'échelle locale.
- Améliorer la **qualité de l'air** et préserver la santé publique.
- Adapter le territoire aux impacts futurs du changement climatique.





Axe 2 : Capacités d'accueil – armature, RU, densités...

[illegible]

Pôle ADT – le SCOT du Bessin – des procédures

Document élaboré pour une projection à 20 ans

- ✓ *Le SCOT du Bessin a été approuvé en décembre 2018 pour un projet de développement à horizon 2037.*

Devant faire l'objet d'un bilan tous les 6 ans (revenu à 10 ans depuis 07/2026),

- ✓ *Le dernier bilan du SCOT a été produit en décembre 2024. Il est disponible sur le site de Ter 'Bessin. Il a conclu à une nécessaire mise en révision globale sur le mandat 2026-2032.*

Pouvant être modifié sur des thématiques précises à tout moment (moyennant une procédure de modification)

- ✓ Fin 2022, une procédure de modification n°1 a été approuvée afin de modifier les dispositions littorales du SCOT (loi ELAN) afin de pouvoir accueillir un développement maîtrisé.
- ✓ Début 2026, une procédure de modification n°2 a été approuvée afin d'intégrer le principe du zéro artificialisation nette (objectif de réduction de la consommation foncière à 2031).



Pôle ADT – le SCOT du Bessin – zoom dernier bilan

1

ÉVOLUTION DE LA POPULATION 2015-2021

BESSIN : - 0,3 %



ÉVOLUTION MENAGES 2015-2021

BESSIN : + 4 %

SURTOUT
DANS LES ESPACES PÉRIURBAINS



ÉVOLUTION EMPLOIS 2015-2021

BESSIN : + 4 %

ESSOR ÉCONOMIQUE
DEPUIS 2019



FORTE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE



ÉVOLUTION LOGEMENTS 2019-2023

BESSIN : + 3 %

POLES DES PROXIMITES ET COMMUNES RURALES EN TÊTE



UN TAUX DE PAUVRETÉ 2021 EN LÉGER RECU

BESSIN : 10 %

MAIS DE FORTES DISPARITÉS SOCIALES
ET TERRITORIALES



ÉVOLUTION RS 2015-2021

BESSIN : + 7 % - 6300 RS EN 2021



ÉVOLUTION 2015-2021 (NOMBRE DE CHÔMEURS)

BESSIN : - 23 %



ÉVOLUTION INDICE CONCENTRATION EMPLOI 2015-2021

BESSIN : - 0,4 POINT

DES BASSINS ÉCONOMIQUES
EXTÉRIEURS ATTRACTIFS



LES COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ
SE DIFFUSENT DANS LE SILLAGE DE LA PÉRIURBANISATION

LES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE FRAGILISENT LES PÔLES AU
PROFIT DE LEUR PÉRIPHÉRIE



SUPRÉMATIE DE L'AUTOMOBILE



Pôle ADT – le SCOT du Bessin – des partenaires

1

Pour le lien direct avec les PLUi



Pour de la production de connaissance et les liens avec le périurbain caennais

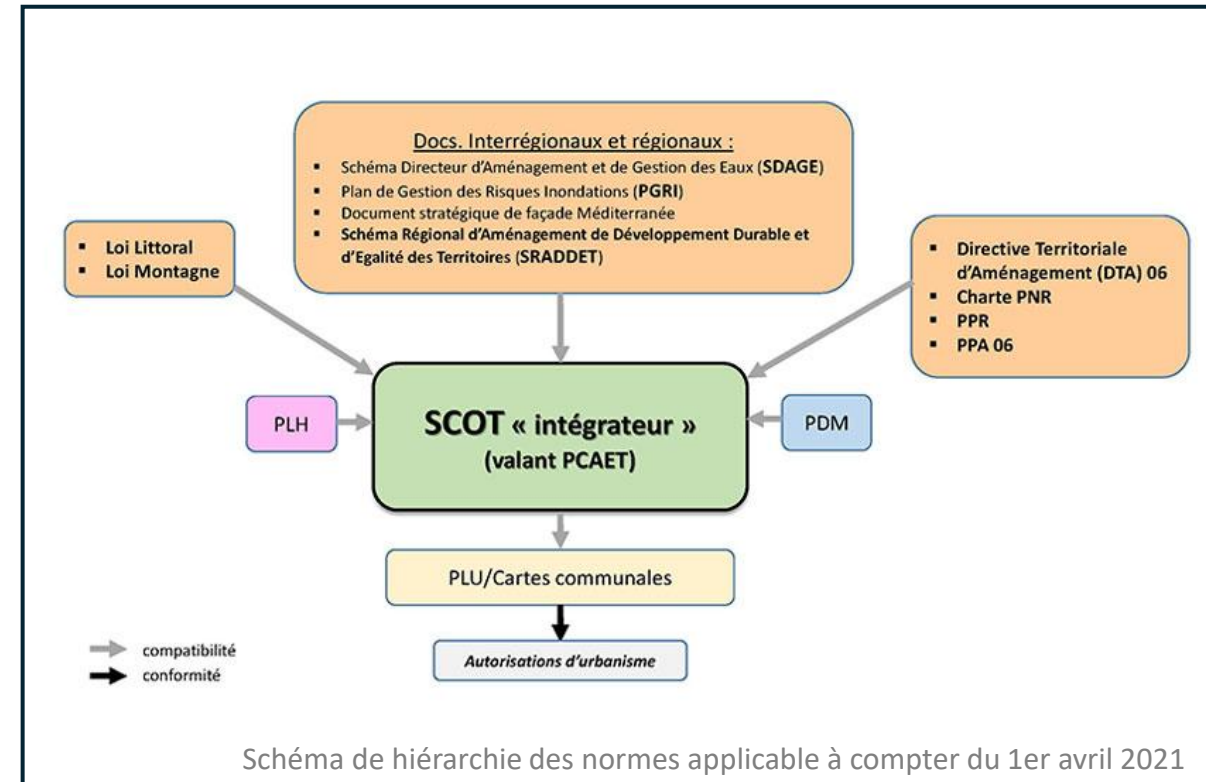


Pôle ADT – le SCOT du Bessin – une mise en œuvre

1

En tant que document pivot de l'aménagement du territoire, le SCOT a des relations avec :

- **Des documents de rang inférieur :**
 - PLUi d'Isigny-Omaha-Intercom,
 - PLUi de Bayeux Intercom, le PLH (programme local de l'habitat, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur)
 - PLUi de Seules Terre et Mer puis PLUi.
- **Des documents de même rang ou de rang supérieur :**
 - Le SRADET de Normandie,
 - Le Schéma Régional des carrières,
 - Le Plan de Prévention des Risques du bassin houiller de Littry, le PPRL bessin – côte de Nacre
 - Le SCOT de Caen Normandie Métropole, du Pré-Bocage, du Pays saint-lois...



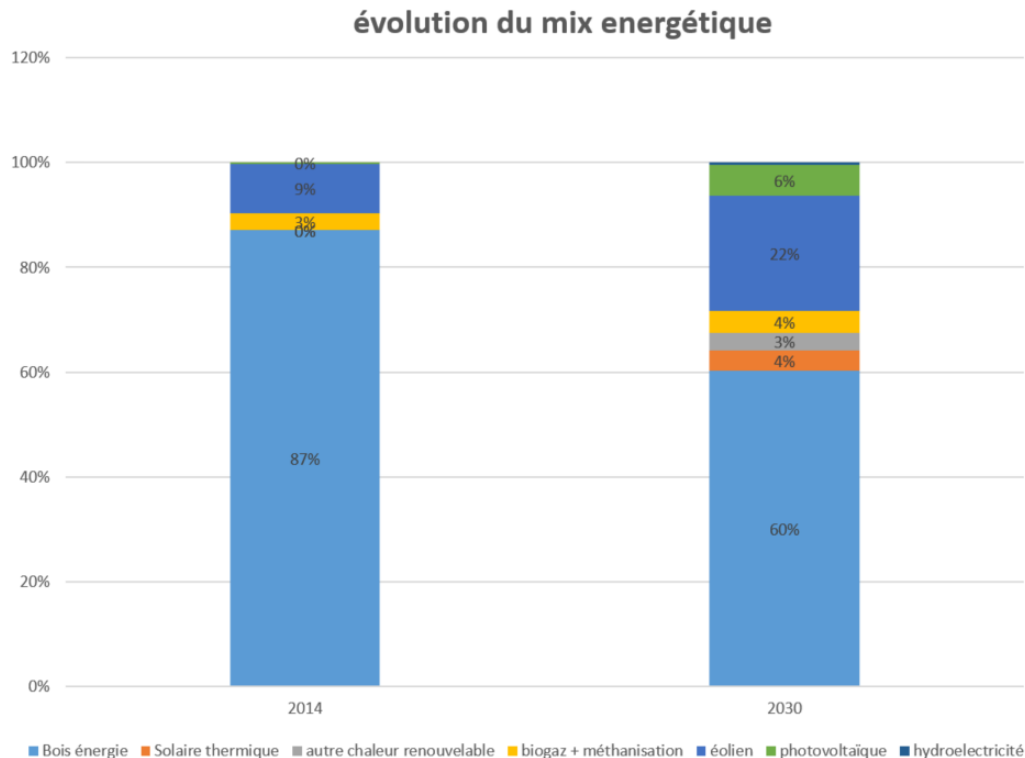
+ 14 avis techniques sur des projets > 5000 m² de surface de plancher

Pôle ADT – le PCAET du Bessin – des ambitions



Des objectifs stratégiques à 2030 travaillés en interne

De 332 à 575 GWh /an.



- En matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif est fixé à – 36 % contre – 40 % à l'échelle nationale.
- En matière de réduction des consommations énergétiques, l'objectif est fixé à – 29 %. Contre – 20 % à l'échelle nationale. La sobriété énergétique constitue un axe fort du PCAET.
- En matière de développement des énergies renouvelables, l'objectif d'atteindre une part de 27 % d'EnR dans la consommation énergétique finale a été voté par les élus, contre un objectif de 32 % à l'échelle nationale.

Pôle ADT – le PCAET du Bessin – une stratégie



Décliner la stratégie en actions concrètes

- ❖ Axe 1 : Sobriété énergétique
- ❖ Axe 2 : Approvisionnement en énergie,
- ❖ Axe 3 : Exemplarité du territoire,
- ❖ Axe 4 : Adaptation.

Orientations de l'axe 1

Orientations de l'axe 2

Orientations de l'axe 3

Orientations de l'axe 4

19 - Améliorer la connaissance sur l'impact local du changement climatique

20 - Lutter contre les risques liés au changement climatique

Une stratégie déclinée en 4 axes et 20 orientations dans son élaboration.

Dans la mise en œuvre, un besoin de regrouper les actions par thème pour les rapprocher au plus près des compétences des collectivités.

Pôle ADT – le PCAET du Bessin – des procédures

2

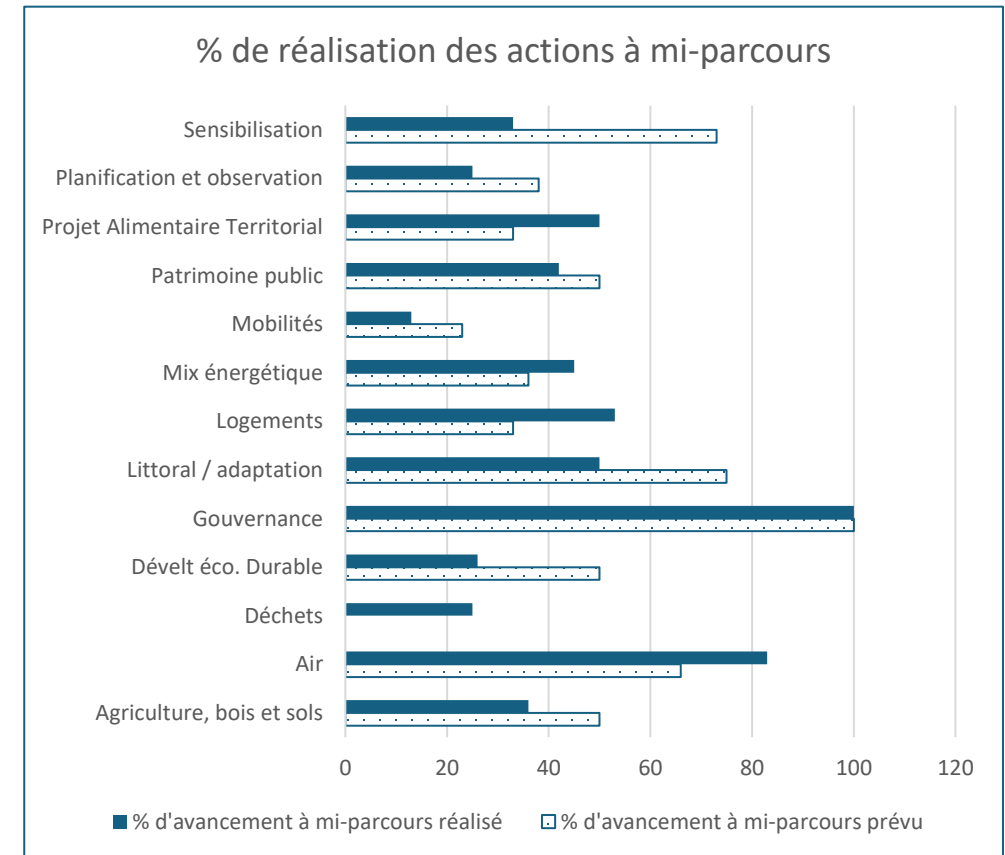
LE PCAET

Document élaboré pour 6 ans

- ✓ *Le PCAET du Bessin a été approuvé en décembre 2020 pour une stratégie à horizon 2030 et 2050*

Devant faire l'objet d'un bilan à 3 ans et 6 ans

Le bilan à 3 ans a été produit en avril 2024. Il est disponible sur le site de Ter 'Bessin.



Pôle ADT – le PCAET du Bessin – des partenaires



2



Qualité de l'air

Stratégie
du Mix
Energie

NORMANDIE
ENERGIES



Agriculture,
bois et sols



Planification
& observation



Pôle ADT – le PCAET du Bessin – une mise en œuvre



La transition écologique (PCAET)

- 12 thèmes d'action, avec des pilotages divers,
- **8 thèmes sur 12** avec des actions à l'échelle BESSIN pilotées par Ter 'Bessin

Agriculture, bois et sols : 16 actions, dont 3 portées par Ter 'Bessin

Air : 3 actions, dont 3 TB

Développement économique durable : 10 actions

Gouvernance : 3 actions, dont 1 TB

Logements : 6 actions

Mix énergétique : 10 actions, dont 4 TB

Mobilités : 13 actions

Littoral / adaptation : 4 actions, dont 4 TB

Alimentation : 3 actions, dont 2 TB

Patrimoine public : 8 actions

Planification et observation : 7 actions, dont 7 TB

Sensibilisation : 10 actions, dont 7 TB

Pôle ADT – le PCAET du Bessin – thématiques d'actions

2

Alimentation, en lien avec la sobriété énergétique (AXE 1)

- **LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL depuis fin 2023**

- Labellisation « PAT émergent » du PAT du Bessin en décembre 2023 par la DRAAF
- Dossier animé par une chargée de mission PAT – Garance LAUNAY,
- La structuration d'un projet autour de 4 axes stratégiques :
 - La préservation des terres agricole et l'accompagnement vers la structuration des filières
 - L'accessibilité à une alimentation sûre, saine et en circuits courts pour tous
 - La sensibilisation de tous les publics aux enjeux de l'alimentation
 - La pérennisation du PAT sur le long terme



**PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL**
DU BESSIN



Pôle ADT – le PCAET du Bessin – thématiques d'actions

2

Alimentation, en lien avec la sobriété énergétique (AXE 1)

- **LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL depuis fin 2023**

- La structuration d'un réseau d'acteurs de l'alimentation : producteurs, association, acteurs de la précarité alimentaire, de la restauration collective, etc.
- Le déploiement d'actions concrètes et visibles afin de faire émerger le PAT : Fish Truck, repas « poisson local » dans les cantines, lancement de Butine Ter' Bessin
- L'acquisition d'une connaissance fine des producteurs en circuits courts du Bessin
- Une feuille de route 2027/2031 en préparation
- Un projet animé par une chargée de mission dédiée.



Pôle ADT – le PCAET du Bessin – thématiques d'actions

2

Alimentation, en lien avec la sobriété énergétique (AXE 1)



Téléchargez Butine Ter' Bessin !

Lancement de Butine

Mai 2025

- **Plus de 80 producteurs référencés** : viande, fromage, huitre, jus de pomme, légumes, glace, lentilles, pain...
- Des **fiches présentant chaque producteur**, avec des informations sur leurs produits, leurs points de vente, leurs horaires d'ouverture...
- Des **recettes locales et de saison** (proposées par NFM, le Département du Calvados, le service restauration scolaire de Bayeux Intercom, des recettes issues de l'action « Fish Truck » portée par Ter' Bessin l'été dernier)
- Les horaires et localisation des **marchés du Bessin + casiers de producteurs**
- Application disponible en **plusieurs langues** (anglais, espagnol, italien, allemand)
- **Notifications** : anti-gaspi, nouvel événement
- **Application évolutive** : inscription des producteurs, ajout de recette...
- + de **3000 téléchargements** à ce jour
- **Niveau d'usage important** pour une application qui n'est pas perçue comme quotidienne et qui est **fortement ancrée localement**



Pôle ADT – le PCAET du Bessin – thématiques d’actions

2

Agriculture, bois et sols – en lien avec l’approvisionnement en énergie (AXE 2)

- **PLAN BOCAGE depuis 2022**
 - + 100 agriculteurs / **planteurs** accompagnés avec l’appui technique de la chambre d’agriculture
 - 54 kms de haies plantés (+ 29 GEMAPI depuis 2024),
 - 41 000 plants commandés à travers la commande groupée,
 - Une dizaine de **plans de gestions** réalisés ou en cours,
 - 2 journées « ferme ouverte » organisées sur le thème de la **valorisation** des haies.
 - Un projet BOCAGE **qui fusionne avec la compétence GEMAPI depuis 2025.**



Pôle ADT – le PCAET du Bessin – thématiques d'actions

2

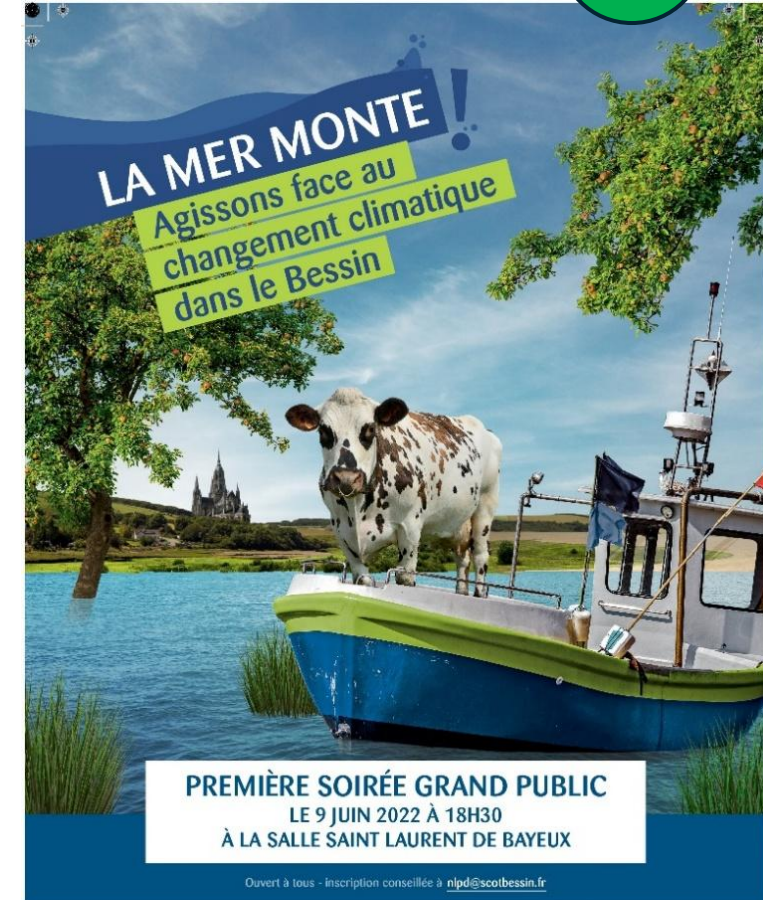
Adaptation du littoral, en lien avec l'ADAPTATION (AXE 3)

- **LE PROJET « NOTRE LITTORAL POUR DEMAIN »**

- Une stratégie « Notre Littoral Pour Demain », élaborée en concertation avec le territoire, associant habitants, élus, membre du GIEC Normand, chercheurs et partenaires,
- Une feuille de route d'adaptation du littoral regroupant 19 actions, dont **3 engagées sur la période 2024/2026**



1. L'accueil d'une résidence d'architecte sur la culture du risque à Asnelles et Saint-Côme-de-Fresné,
2. L'élaboration des cartographies de recul du trait de côte, à 30 et 100 ans, sur les 23 communes littorales,
3. L'état des lieux des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS),



Pôle ADT – le PCAET du Bessin – thématiques d’actions

2

Adaptation du littoral, en lien avec l’ADAPTATION (AXE 3)

- **LE PROJET « NOTRE LITTORAL POUR DEMAIN »**

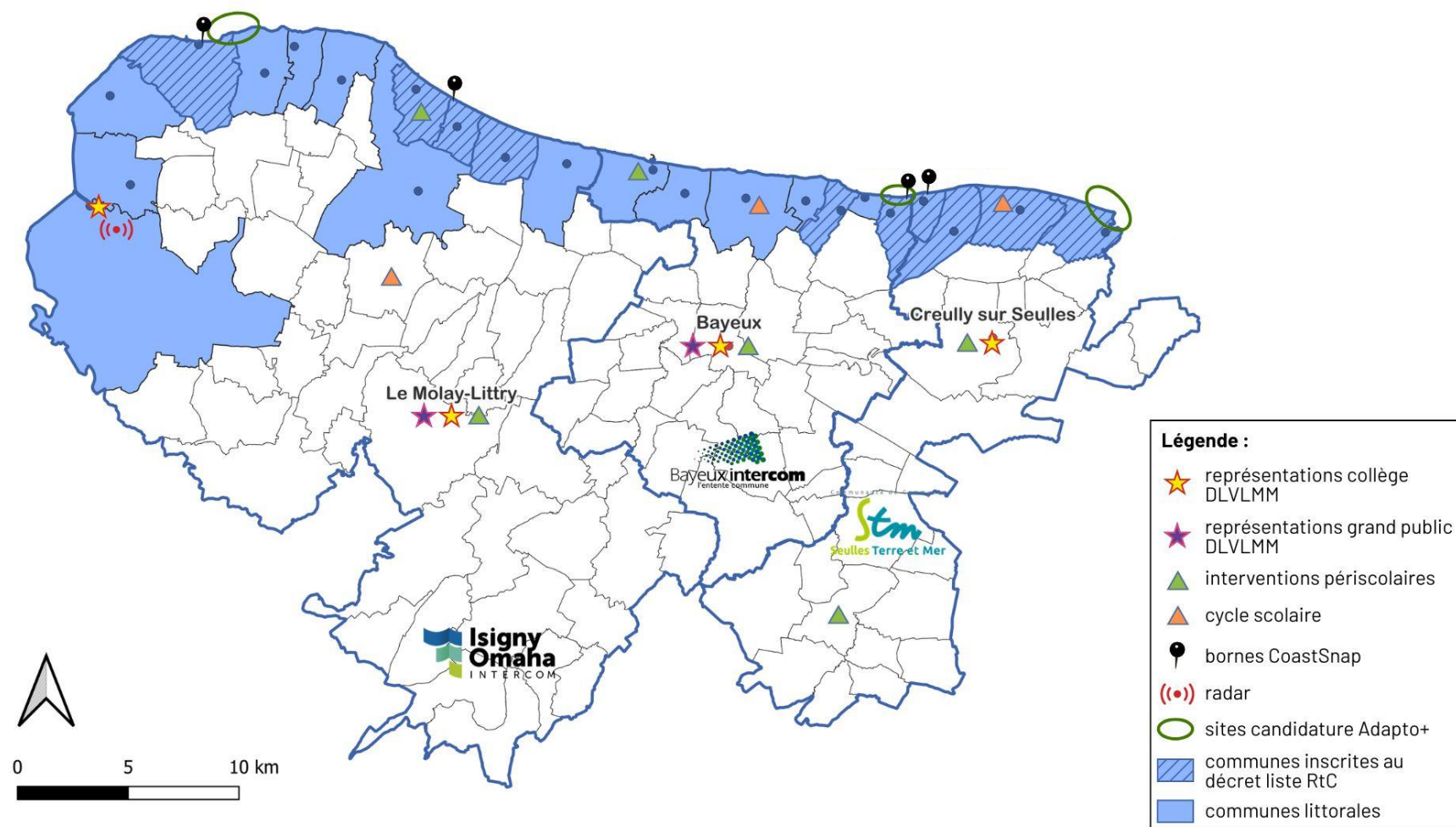
- Un programme de travail 2027/2029 proposant 2 axes de travail, animé par un chargé (e) de mission dédié

Renforcement de la connaissance sur le trait de côte et programme de sensibilisation 2027-2029	Affiner la stratégie sur 3 secteurs vulnérables situés en zone basse
- L’acquisition de données complémentaires sur les dynamiques littorales et le déploiement d’outils de suivi, (CoastSnap et radar) - L’organisation de temps de concertation en lien avec la cartographie de recul du trait de côte (2 par EPCI) - Le développement d’actions de sensibilisation et de médiation scientifique (pièces de théâtre, intervention périscolaire, cycle scolaire, présence aux grands évènements du territoire) - La formation des nouveaux élus	Le <i>marais du Véret</i>, la <i>zone basse de Saint-Côme-de-Fresné</i> et le <i>secteur Est des marais de Graye-sur-Mer</i> <u>Etudes en matière de :</u> - Diagnostic paysager rétrospectif et prospectif - Diagnostic foncier et agricole, y compris concertation - Diagnostic socio-économique - Modélisations hydrodynamiques de scénarios de reconnexion à la mer - Esquisses paysagères des scénarios de « renaturation »

Pôle ADT – le PCAET du Bessin – thématiques d’actions

2

Adaptation du littoral, en lien avec l’ADAPTATION (AXE 3)



Pôle ADT – le PCAET du Bessin – thématiques d'actions

2

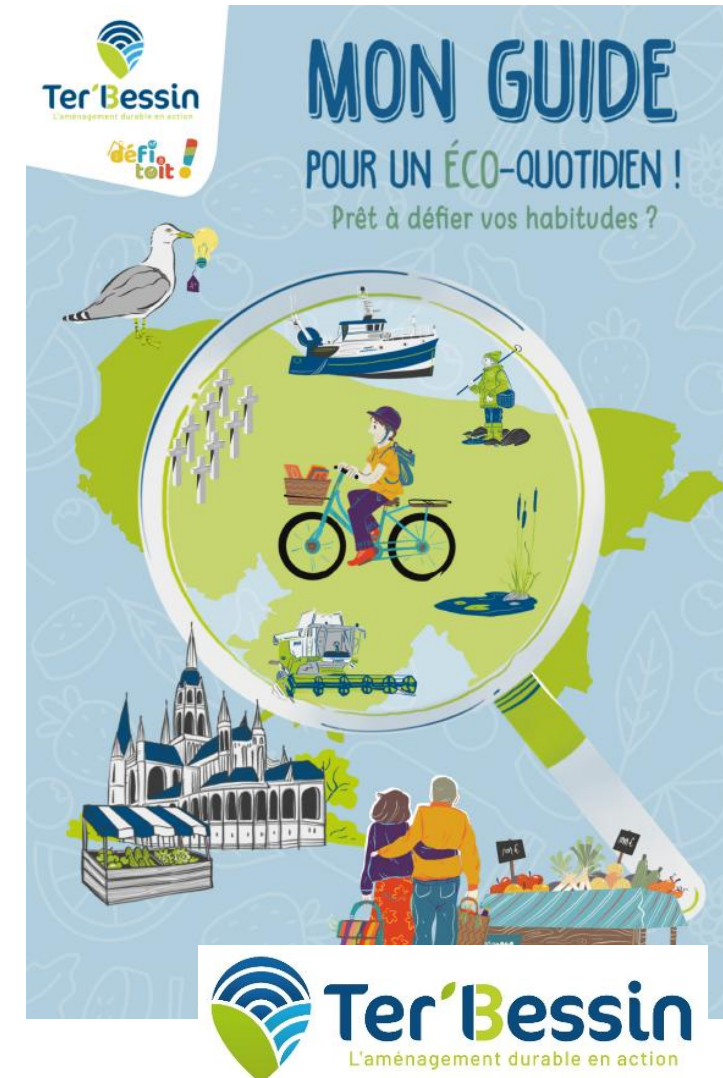
Sensibilisation, TRANSVERSALITE

- ÊTRE EN PRISE AVEC LES HABITANTS

- L'animation du DéfiToit, soutenue par l'ADEME et animée par le CPIE de la vallée de l'Orne pour l'accompagnement, et sa déclinaison sous la forme d'un guide « écodéfi » à faire sous 12 mois,
- La soutien et la présence aux évènements du territoire en lien avec les transitions

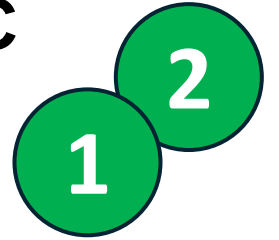


VALLÉE DE L'ORNE



Pôle ADT – la fusion du SCOT et du PCAET – le SCOT AEC

Un projet de territoire à redéfinir sur la période 2027-2030

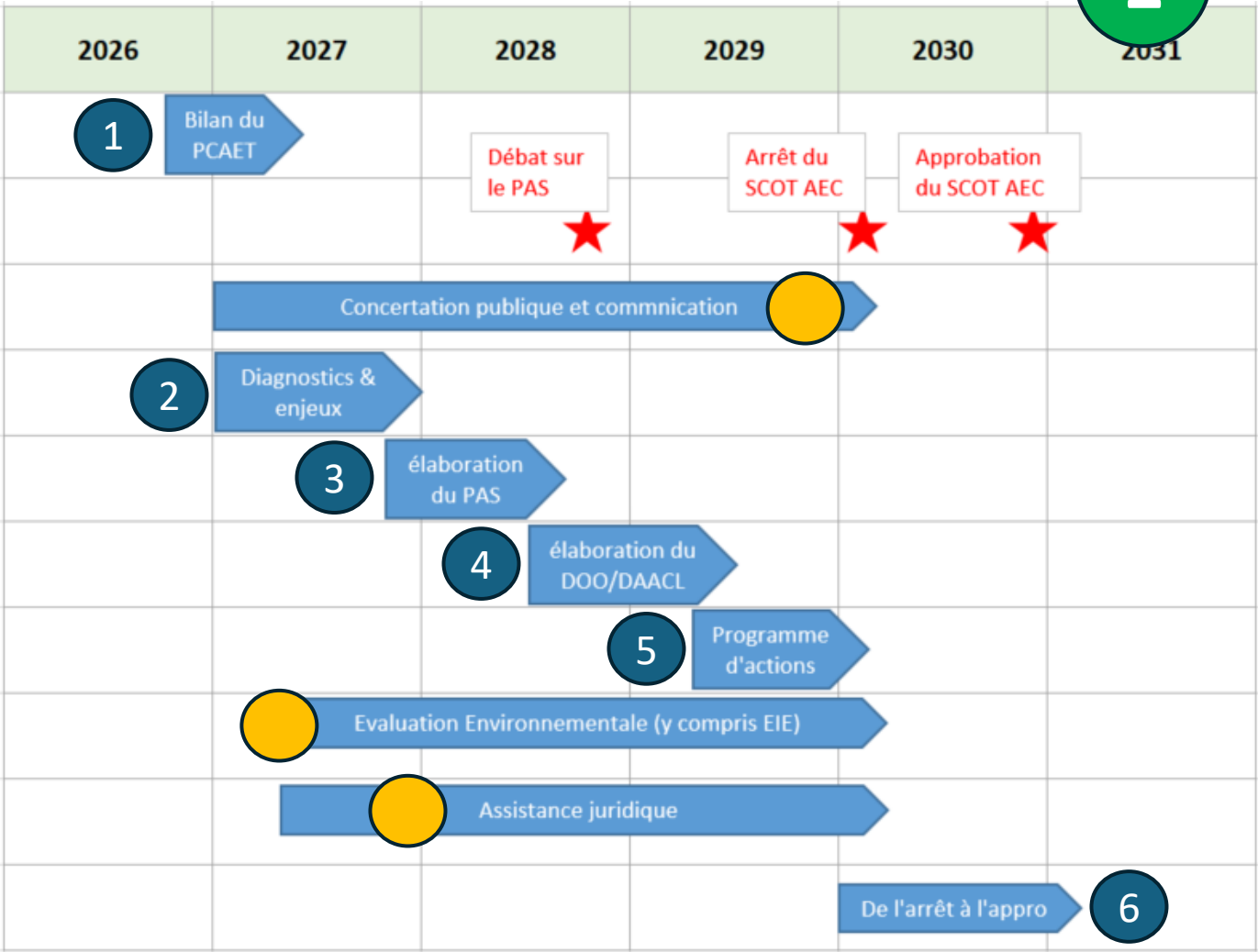


- Quid de la **dépendance du Bessin au maintien d'un dynamisme métropolitain** local et régional
- Quel sera **l'impact de la trajectoire ZAN**, concrètement sur le terrain (prix du marchés, capacités de développement...)
- Quel sera **l'impact de ressources locales** « vitales » limitées ? Eau potable, qualité de l'air, qualité des sols, biodiversité ...
- Quel sera **l'impact réel du vieillissement de la population** dans le Bessin et plus largement ? (logements, services...)
- Quelles **mobilités développer en milieu rural** pour limiter les émissions de GES et moins dépendre du pétrole ?
- Comment **maintenir une agriculture dynamique localement** et viable pour les agriculteurs ?
- Comment **organiser le territoire pour optimiser les capacités de développement** du Bessin – ARMATURE URBAINE
- Pour quelle ruralité et quelle qualité de vie ?
- Comment **adapter le territoire aux différents risques exacerbés par la crise climatique** ? (submersion, ruissellement...)

Pôle ADT – la fusion du SCOT et du PCAET – le SCOT AEC

Un projet de territoire à redéfinir sur la période 2027-2030

- ✓ 4 ans de procédure, dont 1 an de consultations
- ✓ 6 phases, 1 à 6
- ✓ 3 missions transversales





Merci pour votre attention !

